



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Union des Comores**

---

### **Programme National de Développement Humaine Durable (PNDHD)**

#### **Rapport de supervision**

#### Rapport principal et appendices

Dates de la mission: 28 mai au 17 juin 2012  
Date du document: 17/06/2012  
No. du Projet: 1241

Division Afrique orientale et australe  
Département de la gestion des programmes



## Table des matières

A.	Introduction	1
B.	Appreciations generales sur l'etat de realisation des differentes composantes et programmes	1
C.	Analyse des activites par composante	3
D.	Les aspects fiduciaires	13
E.	Reappel des principaux recommandations	17

## Liste des tableaux

Tableau 1:	Rapprochement des comptes spéciaux	14
Tableau 2:	Situation de trésorerie au 31/04/2012 des Comptes FIDA	14
Tableau 3:	Situation de trésorerie au 30/04/2012 des comptes FEM	15

## Appendices

Appendice 1:	Etat de fonds par categorie de depense au 30/04/2012	21
Appendice 2:	Budget initial – Suivi Décaissements par Catégorie de dépense – Du 01/01/2012 au 30/04/2012 – Tous Sites	25
Appendice 3:	Budget initial – Suivi Décaissements par Composant– Du 01/01/2012 au 30/04/2012 – Tous Sites	27
Appendice 4:	Budget initial – Suivi Décaissements par Composante et par Activité – Du 01/01/2012 au 30/04/2012 – Tous Sites	29
Appendice 5:	Etat de Rapprochement du compte Spécial	31
Appendice 6:	Indicateurs des realisations consolidees au regards du PTBA 2012	33





## **A. Introduction**

1. Additivement à la mission de facilitation organisée pour le PNDHD, une supervision a été également demandée par le FIDA pour faire le point sur le niveau d'exécution des activités prévues dans le PTBA pour le premier trimestre de l'année 2012 et, d'évaluer le degré de préparation et d'avancement des programmes d'actions devant être mis en œuvre au cours de cette première année d'exécution de la phase post Revue à Mi Parcours (RMP) effectuée au cours du mois de juin de l'année 2011.

2. La mission de supervision et de facilitation s'est déroulée du 28 Mai au 17 juin 2012 et a été exécutée par Monsieur Benzaghou Mouradi et Monsieur Luigi de Felice consultants du FIDA. Monsieur Hamed Haidara chargé de programmes au sein du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a rejoint la mission et participé aux travaux de la mission du 11 au 14 juin.

3. Au cours de son séjour au Comores, la mission a eu une entrevue avec monsieur Ali Mohamed SOILIH Secrétaire Général de la Vice Présidence en charge du Ministère de la Production et de Monsieur IDARROUSSI responsable du Suivi Evaluation du Ministère. Au cours de cette entrevue les objectifs de la mission ont été présentés ainsi que les travaux envisagés dans le cadre de la facilitation. La mission a rencontré également Madame Mariam ANTHOY directrice générale de la production agricole et de la protection des végétaux ainsi que Monsieur MERADJI Soulé en charge de la direction Nationale de l'Elevage et Santé Publique Vétérinaire avec lesquels elle a eu des entretiens sur les objectifs de la mission de facilitation et des appuis prévus. La mission a rencontré également Monsieur Riad MEDDEB conseiller économique principal au PNUD ainsi que monsieur ATTOUMANE Boina Issa économiste national au PNUD au sujet du Projet Chaîne de valeurs de Mohéli dont l'appui financier a été prévu dans le cadre de la phase actuelle du PNDHD.

4. La mission a tenu des réunions continues avec les responsables nationaux et régionaux du PNDHD pour procéder conjointement à l'évaluation des réalisations des programmes du PTBA, la gestion financière et, identifier les contraintes et les retards d'exécution recensés pour fixer les nouvelles échéances et recommander les démarches nécessaires à l'activation des opérations et l'accélération des réalisations. En même temps, la mission a procédé aux travaux liés à la facilitation en procédant conjointement avec tous les acteurs concernés au rappel des procédures de mise en œuvre des principaux et des chronogrammes imposés par les calendriers culturels et les échéances d'exécution du Programme. Des séances spécifiques ont été réservées à la remise à jour des manuels d'opérations techniques et des procédures financières et comptables élaborés précédemment et à la mise au point des documents d'appui prévus dans les TDR de la mission.

5. La mission n'a pas effectué de visites sur le terrain en raison de l'absence de réalisations significatives nécessitant d'être évaluées sur le terrain et, des interdictions du PNUD pour l'utilisation des moyens de transports aériens actuellement en activité. Elle s'est limitée à analyser l'état d'avancement des programmes à partir des documents préparés par les différentes structures et des discussions avec les responsables concernés au cours d'ateliers de travail regroupant l'ensemble des cadres Nationaux et régionaux du PNDHD ainsi que les structures concernées (INRAPE, Services de l'élevage et de la santé animale, laboratoire in vitro). Les aspects fiduciaires ont fait l'objet de séances de travail par le consultant en charge de ces questions avec les responsables du service financier et comptable. Une partie des travaux a été effectuée en partenariat avec l'expert de la société Tomate de TOMPRO en mission d'appui technique au projet pendant quatre jours.

6. L'équipe de la mission a pu exécuter sa tâche dans de bonnes conditions grâce à la bonne préparation des réunions et à l'engagement de l'ensemble des acteurs du Programme qui ont contribué de manière active au bon déroulement de la mission de supervision et des travaux de la facilitation

## **B. Appreciations generales sur l'etat de realisation des differentes composantes et programmes**

7. De façon générale, très peu d'actions concrètes de développement ont pu être lancées au cours des cinq mois de ce premier semestre, le Programme s'attachant essentiellement à mettre en place les conditions de la relance des actions prévues par la RMP et le programme retenu dans le PTBA de l'année 2012 dont l'essentiel des activités ne sont réalisables qu'à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre. Cependant quelques opérations liées au PTBA 2011 ont été poursuivies au cours du premier

trimestre de cette année (embocagement, reboisement notamment) et, de nouvelles actions engagées dans le cadre des nouveaux dons (ancien don réaménagé et nouveau don Top Up) dont la notification est intervenue juste avant l'achèvement de la mission (nouveaux recrutements, marchés d'acquisition des nouveaux équipements, réhabilitation des CCA, etc.).

8. En application des propositions de la RMP, le Programme a mis en œuvre au cours du deuxième semestre 2011, l'ensemble des dispositions relatives au redéploiement des effectifs et au recrutement des agents nouveaux prévus pour les structures régionales (3 techniciens de Suivi-Evaluation, le directeur de l'URAT d'Anjouan) et l'Unité de Coordination (Chef comptable) ainsi que les cinq techniciens agricoles prévus pour les cinq CCA. Au total, le Programme compte à présent 113 personnes tous profils confondus (agents opérateurs, CCA, URAT, UNCP).

9. Certaines conventions de partenariat prévues ont été déjà signées et sont en cours d'exécution telles que la convention passée avec l'APSA et le Projet chaîne de valeurs de Mohéli. La convention de partenariat prévue avec la direction des ressources halieutiques n'est pas encore signée en raison du réaménagement proposé par les Communautés de pêcheurs pour le programme de formation en matière de transformation du poisson. Le projet de convention de partenariat avec l'INRAPE a été mis au point par la mission de facilitation et soumis au nouveau directeur récemment installé à la tête de l'organisme. Cette convention a été signée au cours de la mission de supervision-facilitation.

10. La création des 50 nouveaux groupements prévus par la RMP est en voie de finalisation à Ngazidja et à Mohéli alors qu'à Anjouan l'opération n'avait pas encore été engagée. Le directeur de l'URAT d'Anjouan avait demandé dans une première étape la réduction du nombre de Groupements d'Exploitants (GE) assignés à sa région, puis s'est ravisé après avoir consulté ses opérateurs et demandé le maintien des objectifs fixés initialement par le Programme soit 31 GE. La création des Groupements d'Exploitants devra être sérieusement accélérée dans les trois régions et notamment à Anjouan qui a pris un grand retard en la matière.

11. Le programme de production d'azote liquide pour les besoins de l'insémination artificielle a connu des retards pour son démarrage en raison de la difficulté rencontrée par le Programme à mobiliser le partenaire identifié pour l'installation des équipements et, la formation des techniciens chargés de la production d'azote liquide et de la maintenance. Des relances effectuées pendant la mission ont fini par donner des résultats positifs, le partenaire réunionnais ayant finalement signé le projet de convention qui lui avait été soumis par le PNDHD. Le fournisseur des équipements, attend quant à lui la concrétisation du marché négocié avec lui. Ceci sera fait dès l'obtention de l'avis de non objection du FIDA qui sera demandé par l'UNCP ces jours ci.

12. Pour l'acquisition des équipements de transport, le Programme viens de recevoir l'avis de Non Objection (ANO) du FIDA et s'apprête à passer la commande, alors que pour les équipements de bureau, l'opération d'Appel d'Offres a été inopportunément relancée par le coordinateur de l'UCP, retardant de ce fait l'acquisition et la mise en place des nouveaux équipements de travail.

13. Pour la réhabilitation des CCA, les études ont été réalisées par des bureaux d'architecture engagés par les URAT et les DAO pour les opérations de réhabilitation sont en attente au niveau de l'UCP qui doit demander l'ANO du FIDA. Cette opération marque également des lenteurs injustifiées dans son exécution.

14. Jusqu'à présent, le Programme n'a connu aucune contrainte majeure de financement et continue à fonctionner avec les ressources définies dans le premier don du FIDA et du FEM dans l'attente des décisions de réallocations de fonds et de l'accord officiel sur le Top Up, décisions qui sont finalement parvenues du FIDA juste avant l'achèvement de la mission. Cependant des ruptures de financement sont encore à déplorer sur le terrain en raison du retard mis par les URAT à exprimer à l'UNCP leurs besoins de réalimentation de leurs comptes. Les raisons de cette situation et les remèdes recommandés sont développés dans le chapitre relatif à la composante fiduciaire.

15. Le coordinateur de l'UNCP organise comme recommandé dans le document de la RMP et la précédente mission de facilitation, des réunions hebdomadaires de concertation avec les cadres de l'UNCP. Cependant la périodicité hebdomadaire de ces réunions n'est pas toujours respectée et il a été rappelé au coordinateur la nécessité d'instaurer ces réunions avec la régularité prescrite. Ces réunions devront faire l'objet de PV qui seront consultés lors des supervisions futures.



16. Toutes les opérations du Programme en attente de mise en œuvre, vont pouvoir être à présent concrétisées après les dernières décisions officielles du FIDA relatives à la réallocation des fonds des anciens dons FIDA et FEM et au nouvel accord de don Top Up.

17. **Conclusion:** Globalement la préparation de la relance des activités est engagée mais avec certaines lenteurs non justifiées, notamment pour ce qui est de la création des nouveaux Groupements d'Exploitants (GE) à Anjouan, la reprise injustifiée des appels d'offres de matériel de bureaux, la lenteur dans la transmission au FIDA des dossiers de réhabilitation des CCA. D'autres contraintes objectives sont également recensées notamment le retard pris dans l'installation du liquéfacteur, le retard pris dans la signature de la convention de partenariat avec l'INRAPE. Des dispositions ont été recommandées pour l'accélération des opérations et sont décrites dans les chapitres y afférents.

18. Il est à noter les difficultés rencontrées par les cadres du Programme dans la mise en œuvre de leurs travaux en raison de la crise énergétique qui sévit dans le pays induisant de fréquentes coupures de courant électrique, retardant les communications et l'avancement des travaux. En outre, le pays a connu dernièrement de fortes intempéries qui ont entraîné de graves dégâts matériels aux exploitations agricoles et au cheptel notamment parmi les membres des communautés partenaires du Programme. A la demande du Ministère, le Programme a été sollicité pour une contribution matérielle (mobilisation des animateurs villageois et leur transport, fournitures et reproduction de documents, etc.) pour la réalisation pendant une semaine environ d'une enquête nationale d'évaluation de l'impact de ces intempéries.

## **C. Analyse des activités par composante**

### **A. Renforcement des capacités des parties prenantes**

#### **Renforcement de l'UNCP**

19. Les locaux de l'UNCP ont été rafraîchis et rendus mieux adaptés aux besoins. Les équipements de transport et les matériels de bureaux ne sont toujours pas disponibles. L'ANO concernant les véhicules est parvenu du FIDA lors de la mission, alors que pour les équipements de bureaux l'opération a été entièrement reprise suite à des observations mineures formulées sur le DAO par le FIDA.

#### **Renforcement des Unités Régionales d'Appui Technique (URAT)**

20. Les URAT des trois îles ont réalisé toutes les opérations prévues pour leur nouvelle organisation définie par le RMP. Dans ce cadre les actions suivantes ont été engagées:

##### **Restructuration de l'URAT d'Anjouan**

21. L'affectation à l'UNCP de l'ancien titulaire du poste en qualité de coordonnateur du Programme, a nécessité la sélection d'un nouveau directeur de l'URAT sur la base d'un concours exécuté par le Commissariat régional de la production en concertation avec l'UNCP. Cette opération avait été achevée dès le dernier trimestre de l'année 2011. Pour les autres URAT, les anciens directeurs ont été reconduits par les commissions régionales de sélection des candidatures aux postes.

##### **Les équipes de terrain**

22. Les contrats avec les Organismes Intermédiaires (OI) ont été résiliés comme prévu par la RMP en fin 2011 et les cadres précédemment en fonction ont été reconduits pour la plupart par les URAT sous contrats individuels comme recommandé. Ils représentent à présent 72 agents de différents profils et qualifications partenaires des URAT.

23. Les trois techniciens de Suivi Evaluation ont été tous recrutés sur la base d'un concours de sélection effectué par les commissions régionales des Commissariats à la production. Les techniciens recrutés, dont une femme à Anjouan, disposent de profils adéquats mais nécessitent un appui renforcé par la formation et l'appui accompagnement par le responsable du S-E de l'UNCP.

##### **La réhabilitation des infrastructures des URAT**

24. De petits travaux de réhabilitation des bureaux des URAT ont été réalisés ainsi qu'une extension à Mohéli pour installer le bureau du technicien de SE. L'ensemble des URAT disposent actuellement de conditions d'installation adéquates.

### **La mise sur pied des comités régionaux de pilotage**

25. Les membres des comités de pilotage sont retenus sauf pour Anjouan où les noms des représentants du Commissariat et de la direction de la production ne sont pas encore connus. Les comités de pilotage régionaux doivent être rapidement constitués pour leur permettre de se réunir dès la fin du mois de juin pour l'analyse des activités du premier semestre et la révision du PTBA du 2<sup>ème</sup> semestre.

### **Renforcement des Centres de Conseil Agricole (CCA)**

#### **Réhabilitation des infrastructures**

26. Les études pour la réhabilitation des infrastructures des CCA ont été engagées et achevées pour l'ensemble des cinq CCA. A Mohéli, la réhabilitation concernera l'annexe de Mibani (ancien Cader) qui dispose des terres d'exploitation agricole protégées, et qui présente les meilleures conditions pour la mise en œuvre des activités du CCA (disponibilité de bureaux, hangars, etc.). Les bâtiments du CCA de Ouanani en bon état seront rafraîchis et continueront à être utilisés car présentant aussi de bonnes conditions de travail pour l'encadrement et la gestion (bureaux, salles de formation). Les dossiers d'appels d'offres pour les travaux de réhabilitation des infrastructures sont au niveau de l'UNCP pour la demande de l'ANO au FIDA. Ces dossiers n'avaient pas été transmis au FIDA à la date de la mission retardant ainsi l'exécution des travaux de réhabilitation. Sous l'impulsion de la mission, les dossiers d'études (DAO) ont été finalement adressés au FIDA pour l'obtention de la non objection permettant d'engager ensuite les consultations pour la sélection des entreprises à recruter pour les travaux de réhabilitation selon les procédures réglementaires du FIDA (consultations, commission de sélection des offres, ANO, etc.). Les infrastructures des CCA doivent être rendus disponibles dans les meilleurs délais pour être fonctionnels avant le démarrage effectif de la campagne agricole et des travaux prévus.

27. Il est à noter que le problème de l'occupation des terres des CCA par des indus occupants évolue dans le bon sens suite aux interventions des Commissaires régionaux et des maires instruits par la Vice Présidence en charge de la Production pour faire évacuer les terres indûment occupées. Selon les URAT, la plupart des occupants libèrent actuellement les terres occupées sans réticence majeure, d'autres demandent à rester sur place tout en s'engageant à travailler pour le CCA comme ouvriers agricoles. Cette alternative pourrait constituer une solution acceptable, sous réserve que chaque directeur de CCA évalue précisément ses besoins en main d'œuvre pouvant être maintenue sur place aux conditions à définir en concertation avec les URAT et les autorités locales.

28. L'équipement des CCA en moyens de travail n'est pas encore mis en place, les équipements de bureaux et le matériel roulant (motos) n'étant encore qu'au stade de l'AO.

#### **Fonctionnement des CCA**

29. Tous les CCA ont recruté comme prévu un technicien agricole sur la base des candidatures présentées et la sélection effectuée réglementairement au niveau des commissariats régionaux à la production (les 5 techniciens sont à présent opérationnels). Certains CCA ont déjà recrutés les gardiens (parmi les exploitants installés sur les terres du CCA) prévus pour la protection des cultures qui seront mises en place sur les terres des exploitations.

30. Le Programme prévoit de financer l'acquisition d'intrants au profit des CCA pour leur permettre de mettre en culture les parcelles et les terres libérées par les indus occupants afin d'éviter de nouvelles occupations de terres laissées en friche. Ces intrants seront mis en place avant le démarrage de la campagne agricole en septembre. Il a été rappelé que les recettes des ventes de la production agricole obtenue, seront versées dans les comptes bancaires des CCA. Les fournitures de bureau ainsi que certaines charges de fonctionnement (électricité) des CCA sont payés par les URAT.

#### **Statut type des CEA ou CCA**

31. Dans le cadre de l'appui institutionnel au Ministère de l'agriculture, la présente mission de supervision-facilitation, a élaboré un **projet de statut type pour les CCA/CEA** ainsi qu'un exposé des motifs lesquels ont été remis au SG du Ministère. Ces documents permettront l'engagement du processus d'adoption par le Gouvernement du statut officiel et l'attribution à ces centres de la base juridique qui fait leur défaut actuellement. Le futur statut précisera également la dénomination officielle et définitive des centres dont les appellations diffèrent actuellement selon les circonstances (CCA ou CEA).

## **B. Création des 50 nouveaux Groupements d'Exploitants (GE)**

32. La RMP avait retenu la création de 50 nouveaux groupements d'exploitants (GE) intégrant chacun 50 exploitants pour concerner au total 2.500 nouveaux exploitants dans le Programme. Ces nouveaux GE étaient répartis à raison de 37 à Anjouan, 10 à la Grande Comores et 3 à Mohéli. Si le processus d'identification des nouveaux exploitants désireux de constituer des GE pour intégrer le Programme est en bonne voie à La Grande Comores et à Mohéli, il n'en n'est pas de même à Anjouan qui n'avait engagé à la date de la mission aucune action dans ce sens par simple omission de cette opération. Ceci est d'autant plus regrettable qu'Anjouan est la région qui a le plus de groupements à créer et de nouveaux exploitants à encadrer (37 GE et 1.875 exploitants). Le directeur de l'URAT d'Anjouan qui avait estimé lors des premières réunions, que le nombre de GE prévus pour sa région était trop élevé et qu'il serait souhaitable d'en réduire le nombre au profit des autres régions, est revenu par la suite sur cette position, estimant après concertation avec ses opérateurs, que le nombre de GE fixé pour sa région était réalisable et qu'il fallait donc maintenir cet objectif.

33. Pour les deux autres régions, le processus de sensibilisation et d'animation des nouveaux exploitants est largement entamé, et il ne reste aux URAT qu'à organiser la mise sur pied des nouveaux GE.

34. L'URAT d'Anjouan devra donc rapidement entamer les actions de sensibilisation dans la région et notamment dans les zones de Sima et Bimbini ( le Nioumakélé serait d'après le directeur de l'URAT pratiquement entièrement structuré) pour identifier les exploitants à intégrer dans le Programme, leur organisation en nouveaux GE et, accélérer le processus de leur intégration dans le Programme. Les deux autres régions devront finaliser rapidement la mise sur pied des GE prévus.

## **C. Formations**

35. En matière de formation, des réalisations sont globalement conformes à la programmation du premier semestre. Les principales formations organisées concernent: i) la formation des trois nouveaux techniciens en Suivi Evaluation des URAT, ii) la formation des équipes de terrain (73 agents) des deux régions de Ngazidja et de Mohéli en gestion des sous projets communautaires et sur les écosystèmes et GIE, à l'exception d'Anjouan. D'autres formations ont été organisées dans le cadre de la composante protection de l'environnement et seront signalées plus loin.

36. La formation des agents de terrain d'Anjouan en matière de système de GIE et élaboration des sous projets de développement communautaires, n'a pas été réalisée en raison de l'absence de fonds dans le budget de l'URAT pour le paiement des frais de déplacement et des per diem des agents. Cette absence de fonds a résulté du retard de demande de réapprovisionnement du compte de l'URAT à l'UNCP. Ni le directeur de l'URAT, ni l'UNCP, ni les agents opérateurs n'ont pu dépasser cette contrainte passagère pour exécuter cette formation importante dans le calendrier imparti. Ce contre temps entrainera un retard dans le processus de préparation des sous projets communautaires de développement et leur lancement. Cette formation devra être reprise rapidement par le responsable de la composante FEM pour permettre aux agents opérateurs d'assurer l'exécution des opérations d'animation et d'encadrement des communautés pour l'élaboration des sous projets de développement communautaires. Le directeur de l'URAT d'Anjouan veillera à rattraper le retard accusé en matière de préparation des sous projets communautaires.

37. La formation réalisée au profit des techniciens régionaux en Suivi Evaluation par le responsable national du SE et le coordinateur de l'UNCP bien que trop courte (2 jours) semble avoir permis malgré tout aux techniciens d'acquérir une compréhension suffisante de leur activité et des mécanismes de travail au niveau régional si l'on se réfère au contenu des tableaux de bords transmis au SE central. Cependant des insuffisances subsistent dans la maîtrise par ces techniciens du système de SE et notamment dans la récolte des données de suivi et, du respect du calendrier d'élaboration des tableaux de bord et leur transmission. Cette formation devra être complétée par le responsable national du SE sous forme de missions d'appui pour assurer une maîtrise complète du système de SE au niveau régional et notamment : i) rappel du rôle de chaque acteur en la matière (SO, TA, animateurs, TSER), ii) mise à jour des fiches de suivi et harmonisation de la forme et du contenu des tableaux de bord, et iii) respect des calendriers d'établissement et de transmission des tableaux de bord.

## **D. Le programme de protection du capital productif et des ressources naturelles**

38. Les actions engagées dans le cadre de cette sous composante concernent:

- a. **Les études:** Les études prévues dans le document du Programme ont été soit réalisées soit engagées. Les études réalisées concernent l'élaboration des deux plans GIE d'Anjouan et les trois études écologiques et cartographiques pour la Grille, le Lac Boundouni et Bimbini. Les études préparées (AO lancés et offres reçues) concernent: i) les études d'élaboration des indicateurs de la santé de l'environnement et ii) l'étude d'implantation d'impluviums. La difficulté de trouver des consultants qualifiés constitue une contrainte récurrente.
- b. **Renforcement des capacités des parties prenantes.** Pour ces formations, les modules préparés et les formations réalisées par le responsable de la composante FEM et les URAT sont les suivantes: i) formation en atelier de trois jours des 70 agents des URAT sur les écosystèmes, la Gestion Intégrée des Ecosystèmes (GIE) et le Fonds de Développement Economique (FDE), ii) ateliers de sensibilisation des AVD, AGT et GE (soit 222 participants dont 28 femmes) sur la GIE et les sous projets de développement communautaires, iii) atelier de sensibilisation sur la création des Aires Protégées, iv) ateliers régionaux de formation et de sensibilisation des responsables des médias sur l'intégration de la gestion des terres et de la GIE. Ces ateliers ont concerné 137 participants parmi lesquels : les préfets, les maires, les représentants des forces de l'ordre, des journalistes, des chefs religieux, des directeurs et les commissaires des îles. D'autres formations prévues dans le cadre du volet environnement (compostage, protection des mangroves, deuxième session de formation des enseignants) sont prévues pour le 3ème trimestre.
- c. Les agents opérateurs de l'URAT d'Anjouan n'ont pas participé à la formation sur le système de GIE et le FDE en raison d'une insuffisance de fonds au niveau de l'URAT pour couvrir leurs frais de déplacement pendant les trois jours de cette formation. Le directeur de l'URAT aurait du prendre des initiatives pouvant pallier à l'absence temporaire de fonds pour que cette formation essentielle soit réalisée en son temps. Le responsable de la composante FEM devra reprendre cette formation lors de sa prochaine mission à Anjouan à organiser en urgence et en s'assurant que les contraintes financières ont été levées.
- d. Mise en œuvre des plans de GIE et élaboration des sous projets communautaires de développement. Cinq ateliers de sensibilisation des communautés villageoises ont été organisés par le responsable de la composante FEM à cet effet (2 ateliers à Anjouan, 2 à Ngazidja, 1 atelier à Mohéli). Les Socio organisateurs et les techniciens agricoles encadrent actuellement les communautés pour l'élaboration de leurs sous projets de développement communautaires. Cette opération est actuellement au stade préliminaire et se poursuivra tout au long des mois à venir pour aboutir avant le démarrage de la campagne agricole à l'adoption par le comité national de validation, des sous projets éligibles au financement. A Anjouan cette opération n'est pas encore engagée en raison de la défection des agents de cette région à l'atelier de formation sur ce sujet et du retard pris dans la constitution des nouveaux GE. La formation et l'encadrement des communautés pour l'élaboration des projets de développement communautaires devront être relancés à Anjouan dès la reprise de la formation des agents sur ce thème, formation qui devra être organisée de manière urgente. En attendant, cette région qui est dotée du programme le plus important en ressources financières et en nombre de sous projets à élaborer, sera handicapée par le retard pris dans la préparation de ce volet important du Programme. Toutes les communautés villageoises qui sont encadrées pour la préparation des projets communautaires de développement ont exprimé leur grande déception au sujet de la modicité des montants réservés à ces sous projets et souhaitent l'augmentation des enveloppes financières réservées à ces projets. (Pour rappel la catégorie Fonds de développement économique prévoit entre l'ensemble des trois dons un montant de 277.200 USD pour le projet pilote de Mohéli et 363.100 USD pour les sous projets de développement).
- e. Parallèlement aux opérations en cours et à venir d'appui aux communautés pour l'élaboration de leurs sous projets de développement communautaires, les URAT d'une part et l'UNCP d'autre part doivent préparer la constitution et l'installation des comités régionaux et du comité national de validation des sous projets communautaires de développement qui doivent se réunir avant le lancement de la campagne agricole.

- f. **En matière de diffusion de l'information**, le Programme à élaboré et multiplié des supports pédagogiques d'une très bonne tenue pour la formation des enseignants et pour l'information des cadres et des agents des médias, ainsi que les dépliants pour les besoins des ateliers de sensibilisation des communautés sur la création des Aires Protégées (127 exemplaires du document pédagogique et 1.100 dépliants). Des ateliers de formation en environnement et écosystèmes ont été organisés comme prévu pour les responsables des médias radio et télévisions régionales et nationales, ainsi que pour la presse écrite qui ont diffusés ensuite des émissions et publié des articles de presse sur la problématique de l'environnement et les activités du PNDHD en la matière. Compte tenu de la qualité des documents d'information élaborés par le Programme et du nombre très réduit d'exemplaires imprimés, la mission recommande d'augmenter le tirage du document pédagogique sur l'environnement afin d'assurer sa plus large diffusion ainsi que les dépliants en fonction des possibilités financières pouvant être mobilisées à cet effet.
- g. **Le dialogue politique**. Un atelier regroupant les autorités régionales, les maires, les représentants des forces de l'ordre, des autorités religieuses et les responsables des structures ministérielles, a été organisé dans chaque île pour la sensibilisation des décideurs politiques sur la problématique de l'environnement et la nécessité de son intégration dans toute démarche de planification nationale en matière de développement durable. L'atelier bien documenté par des supports pédagogiques élaborés par le Programme semble avoir eu d'après le responsable de la composante, un impact positif par rapport à l'objectif recherché. Le programme prévoit d'organiser de nouveaux ateliers du genre lors du semestre prochain.
- h. **Protection de l'environnement et du capital productif**. Les réalisations effectuées en embocagements et reboisements sont liées au programme de 2011 et poursuivies au cours du premier trimestre 2012. Ainsi, en embocagement 30.000 boutures de *Glyricidia* et de *Sandragon* ont été plantées dans divers SDI d'Anjouan ainsi que 51.250 éclats de souches de graminées fourragères (herbe de Guatemala et pennissetum). Le programme d'embocagement prévu en 2012 ne sera engagé qu'à partir du mois de septembre période de démarrage de la campagne. Pour les programmes de reboisement 10 sessions de sensibilisation regroupant 390 personnes ont été organisées sur les thèmes des reboisements, des travaux de DRS et de la protection des reboisements. Des réunions ont été organisées pour obtenir la signature entre les autorités locales et les communautés villageoises d'accords fonciers pour la sécurisation des reboisements. De même, l'élaboration participative de la liste des espèces à reboiser a été réalisée et le programme de production en pépinières de ces espèces a été arrêté. Ces actions entrent dans le cadre de la préparation du programme de reboisement de 2012. Le programme de reboisement de 2011 s'est poursuivi par la plantation au cours du 1er trimestre de 27.673 plants forestiers ainsi que la plantation de 2.684 plants endémiques rares.
- i. **Outillages pour les AVD-AGT et les associations de pépiniéristes**. L'acquisition des outillages destinés aux AVD-AGT et aux associations de pépiniéristes. connaît une certaine lenteur. Les trois URAT disposent des offres des fournisseurs, mais les décisions d'achat ne sont pas encore prises. Cette opération devra être achevée rapidement tout en respectant les procédures réglementaires en matière de marchés, pour mettre à la disposition des communautés et des pépiniéristes les outillages prévus et leur permettre de préparer correctement la campagne. De même, les contrats à passer avec les associations de pépiniéristes pour la production des plants destinés au programme de reboisement doivent être signés en urgence pour permettre la production de plants nécessaires selon les besoins du programme.
- j. Au cours du semestre à venir, le responsable de la composante FEM devra assurer le suivi sur le terrain de la préparation et de l'exécution des programmes d'embocagement et de reboisement, Il devra continuer la sensibilisation des communautés et des autorités locales pour la mise en place officielle des organes et des outils de gestion des aires protégées. Les ateliers de dialogue politique devront être poursuivis ainsi que les différentes formations programmées notamment pour la protection des écosystèmes fragiles. Une attention particulière sera accordée par le

Programme au suivi de la préparation des sous projets de développement communautaires et des aires protégées dans le cadre du Fonds de Développement Economique (FDE) et, renforcer les ressources financières destinées à cette composante en affectant toute économie financière réalisée sur le soutien au projet pilote de Mohéli,

#### **E. Le programme d'intensification de la production végétale.**

39. Le programme d'intensification de la production végétale s'articule autour de trois sous composantes principales qui sont: i) le programme de recherche et d'expérimentation dans le cadre du partenariat avec l'INRAPE, ii) le programme de vulgarisation devant être conduit par les CCA, iii) le programme de régénération et de multiplication des semences de base devant être exécuté également par les CCA.

#### **Le programme de recherche et d'expérimentation avec l'INRAPE.**

40. Ce programme qui constitue un des éléments essentiels de l'intensification de la production, connaît des retards dans sa mise en œuvre en raison essentiellement de l'affectation récente à la tête de l'institution d'un nouveau responsable qui n'a pas encore pris la mesure des actions à engager avec le PNDHD. Une séance de travail et d'explication des activités à réaliser dans le cadre du partenariat avec le PNDHD a été tenue par la mission avec lui et, un projet de convention détaillée lui a été remis (convention en annexe) avec comme objectif d'obtenir sa signature avant la fin de la mission de supervision et de facilitation.

41. Compte tenu du calendrier prévisible pour mettre en œuvre les programmes d'expérimentation et de recherche, il est nécessaire de désigner un directeur exécutif chargé d'être le maître d'œuvre des opérations au niveau de l'INRAPE, de sélectionner les ingénieurs chercheurs à mobiliser pour ce programme et à entamer les actions de terrain (identification participative des programmes de recherche et d'expérimentation, d'élaboration des protocoles, identification des parcelles d'expérimentation, mise en place des dispositifs, etc.). Ce directeur exécutif devra disposer d'un profil adéquat et avoir un minimum d'expérience en matière de recherche et d'expérimentation car toute personne dont le profil serait inadéquat conduirait à l'échec du programme de recherche et d'expérimentation. Le directeur de l'INRAPE a donné son accord sur la convention qui lui a été soumise et a procédé à sa signature. Le PNDHD devra suivre et valider la désignation par l'INRAPE des cadres devant assurer la mise en œuvre de ce programme et, engager immédiatement avec eux la préparation des programmes d'expérimentation sur le terrain qui devront connaître le début d'exécution dès le mois de septembre.. Il suivra aussi avec le directeur de l'INRAPE l'introduction du matériel génétique de base tel que prévu dans la dite convention.

#### **Le programme de vulgarisation par les CCA**

42. Ce programme n'a connu aucun début de préparation et encore moins d'exécution, les directeurs de CCA étant en attente du lancement des opérations de réhabilitation de leurs structures. Cet attentisme est préjudiciable à l'avancement des programmes de vulgarisation qui doivent être fin prêts pour le début de la campagne agricole en septembre. Par conséquent et parallèlement aux travaux de réhabilitation des CCA, la vulgarisation devra être préparée dès à présent par : i) la sélection et la préparation des champs écoles paysans (CEP) et les parcelles de démonstration: ii) l'identification et la définition participative avec les communautés des thèmes et des programmes de vulgarisation, iii) la constitution de groupes de travail en Unités de Vulgarisation (UV), iv) la sélection des sites de mise en place des programmes et des fiches de suivi. Comme indiqué à l'ensemble des cadres concernés lors des séances de travail, la préparation de ce programme devra être lancée sans retard par les CCA soutenus par les URAT et les chefs d'équipes. Une fois de plus, la méthodologie de travail et notamment la démarche du Champ Ecole Paysan (CEP) a été largement rappelée au cours des séances de travail et semble bien comprise par les acteurs concernés.

#### **Le programme de multiplication des semences de base et de création de parcs à bois et de vergers étalons.**

43. Ce programme étroitement lié à l'intervention de l'INRAPE chargée de l'introduction du matériel végétal de base n'a connu aucun début d'exécution. Il ne pourra être mis en œuvre que lorsque l'INRAPE s'engagera dans l'exécution de son programme comme prévu par la convention signée récemment. Les principes et les mécanismes de mise en œuvre de ce programme ont été de nouveau rappelés aux acteurs du Programme et notamment au Coordinateur de l'UNCP et aux

responsables de l'INRAPE ainsi qu'aux directeurs des CCA, les chefs d'équipe et les URAT. Le directeur de l'INRAPE de concert avec le coordinateur de l'UNCP devraient immédiatement engager avec les institutions régionales de recherche (notamment le CIRAD à la Réunion et les institutions malgaches de recherche développement) les contacts pour réactiver les protocoles de partenariat passés avec l'INRAPE et recenser les possibilités d'échanges de matériel végétal et de coopération en matière de recherche.

44. En attendant la mise en œuvre de ce programme, les CCA devraient commencer d'ores et déjà à prospecter et identifier des vergers parcs à bois et de vergers greffés pouvant être utilisés pour la création de vergers étalons sur les terres qui leur sont rattachés. Les CCA devraient également engager les actions de protection de leurs exploitations en cultivant les parcelles qui ont été libérées et, préparer le schéma d'occupation des terres en concertation avec les URAT et les chefs d'équipe.

#### **La relance du laboratoire de culture in vitro pour la production de plants vivriers**

45. L'appui apporté par le PNDHD à la relance du laboratoire de culture des tissus placé sous tutelle de l'INRAPE, a connu un début de concrétisation par la réalisation du recyclage pendant 45 jours du technicien responsable du laboratoire à Madagascar dans un centre spécialisé en culture des tissus. Le technicien a engagé dès son retour les démarches pour la prospection et l'acquisition des moyens nécessaires à la réhabilitation du laboratoire et de la serre d'acclimatation et, la reprise des activités de production des plants in vitro. Cependant des difficultés sont rencontrées pour l'obtention d'offres des produits chimiques et des réactifs ainsi que le petit matériel nécessaire au laboratoire. Les offres reçues à ce jour de France posent des problèmes de délais d'acheminement des produits ( 3 mois).

46. Par ailleurs et compte tenu des très fréquentes coupures de courant électrique dues à la crise énergétique qui sévit dans le pays, et de la nécessité absolue de disposer de manière ininterrompue de l'énergie électrique, le directeur de l'INRAPE devra veiller à ce que le groupe électrogène du laboratoire reste réservé uniquement pour le fonctionnement du laboratoire de culture in vitro en vue d'éviter toute rupture d'alimentation électrique qui compromettrait toute opération de production de plants in vitro. En outre et vue les difficultés identifiées déjà pour la relance du laboratoire et de la production des plants de bananiers vivriers prévus par le Programme, il est recommandé de ne pas tenter d'élargir la multiplication à d'autres espèces, mais de veiller en priorité dans cette première phase, à la relance effective du laboratoire et la maîtrise du processus de production des plants de bananiers selon les objectifs fixés. Le coordinateur du PNDHD devra assurer avec le concours de l'INRAPE la réussite de ce programme conformément aux objectifs fixés et aux présentes recommandations.

#### **F. Les programmes d'amélioration de la production animale.**

47. Ce programme confié à l'APSA partenaire pour la réalisation des opérations d'appui à la production animale est articulé autour des opérations: i) d'insémination artificielle (IA) des bovins, ii) d'installation du liquéfacteur et la production d'azote liquide pour les besoins du programme de l'IA, iii) du renforcement de la pharmacie vétérinaire pour les besoins des programmes de protection sanitaire des cheptels, iv) de l'amélioration de la production caprine par l'installation de deux centres naisseurs localisés aux CCA de Bouguoueni à Anjouan et de Simboussa à la Gde Comores, destinés à produire des boucs reproducteurs de race Boer, v) du suivi des élevages des jeunes issus des IA de l'année précédente et, vi) de l'appui institutionnel au ministère pour les services de l'élevage et de santé animale.

##### **L'insémination artificielle.**

48. Le programme d'insémination artificielle étroitement lié à l'installation du liquéfacteur d'azote liquide, n'a connu que des réalisations partielles en raison des lenteurs subies pour l'installation de cet équipement. Le docteur vétérinaire responsable du service d'insémination artificielle (SIA) a engagé en collaboration avec les techniciens vétérinaires de l'APSA une enquête d'identification des vaches aptes à l'IA. Sur un objectif de 900 vaches à inséminer pour cette année, 700 têtes ont été sélectionnées (dont 40% à Anjouan, 20% à Ngazidja et 17% à Mohéli). Environ 8% de ce cheptel appartient à des éleveurs non partenaires du Programmes et sollicitant l'insémination de leur vaches. Mais en raison du retard pris par l'opération de production d'azote liquide, cette enquête serait à reprendre entièrement si les IA ne sont pas entreprises rapidement, les éleveurs recourant alors aux inséminations naturelles et se détournant du programme d'IA du PNDHD. Aussi, et pour ne pas retarder le programme d'IA, il est recommandé de recourir à une importation d'azote liquide à partir de

Madagascar pour la réalisation des inséminations pendant environ deux à trois mois, période suffisante pour faire la jonction avec la production d'azote liquide sur place qui est attendue au cours du mois d'octobre. Les responsables du Programme (Coordinateur et responsable du SIA) devront mettre en œuvre de manière synchronisée le processus d'approvisionnement en azote liquide à partir de Madagascar et l'acquisition des intrants nécessaires pour les premières opérations d'IA pour chaque région (semences, hormones et autres).

#### **Le liquéfacteur et la production d'azote liquide**

49. L'acquisition du liquéfacteur d'une capacité de production de 20 litres/jour a été convenue avec le fournisseur américain CRYOMECH qui livrera l'équipement. Cependant, l'installation de cet équipement et la formation de deux techniciens chargés de la production d'azote liquide et de la maintenance devait être assurée par une entreprise réunionnaise spécialisée appelée CYROI. Un projet de convention entre cette entreprise et le PNDHD avait été mis au point lors de la première mission de facilitation et accepté par le partenaire réunionnais. Mais depuis le mois de décembre 2011, cette société a rompu sans raison connue tout contact avec l'UNCP. Dernièrement et après une dernière relance opérée au cours de la présente mission de supervision, la société a rétabli le contact et a renvoyé la convention signée. Par conséquent le processus d'installation du liquéfacteur est réengagé et le programme d'insémination artificielle à partir de l'azote liquide produit localement relancé.

50. Le Programme devra tout mettre en œuvre pour rattraper ce retard qui lui a été imposé en: i) activant les travaux d'aménagement du local d'accueil des équipements à Mohéli, ii) demander l'ANO pour la signature du contrat de livraison des équipements par le fournisseur CRYOMECH, iii) élaborer et signer avec l'opérateur de CYROI un contrat de service pour la première prestation d'installation des équipements et de formation des techniciens et, poursuivre effectivement le programme d'IA, iv) convenir avec CYROI des modalités de transport des équipements jusqu'à Moroni et le charger de l'exécution de cette opération conformément aux accords convenus à ce sujet..

#### **Le renforcement de la pharmacie vétérinaire et la protection sanitaire des cheptels**

51. L'APSA (Association des Professionnels de la santé Animale) constitue le partenaire du Programme pour le volet amélioration de la production animale. Cette association gère actuellement la pharmacie vétérinaire dans le pays et doit prendre en charge entre autres les problèmes de santé animale des cheptels des éleveurs partenaires du Programme. En vue de renforcer ses capacités pour l'exécution des campagnes de traitement et de vaccination des cheptels des bénéficiaires, une première tranche de 5 millions de FC a été versée par le Programme au compte de l'APSA sur le financement de 7 millions de KMF prévus par le Programme. Le calendrier prophylactique a été arrêté par l'APSA qui a établi le programme d'achat en médicaments sur la base des besoins exprimés par les pharmacies régionales et les résultats d'une enquête menée par AIDA sur les maladies à tiques, le charbon symptomatique et les parasites internes. L'objectif du nombre de bêtes à vacciner cette année contre le charbon symptomatique a été fixé à 3.000 (dont 1.000 à Ngazidja et 2.000 à Anjouan). Le même cheptel sera concerné par les traitements anti tiques et les déparasitages internes.

52. Après les consultations effectuées par l'APSA, les offres des fournisseurs pour les vaccins contre le charbon sont au stade de la facture pro forma. et seront confirmées pour une réception vers le mois d'octobre, le lancement des campagnes de vaccination ne débutant qu'en novembre. Pour les médicaments destinés au traitement des déparasitages internes, les antibiotiques et autres vitamines, les offres ont été analysées et les commandes seront confirmées au cours de ce mois de juin pour le lancement des traitements à partir de juillet-août. Concernant les médicaments pour les traitements curatifs et préventifs contre les maladies à tiques, les consultations ont été engagées en Tanzanie qui dispose de ces médicaments utilisés dans les pays de la sous région. Les décisions d'achat seront prises au cours de ce mois pour le lancement des campagnes de traitement dès la réception des médicaments.

53. Cependant le fonctionnement de la pharmacie vétérinaire et notamment la gestion financière et comptable ainsi que la politique des prix et des marges entre les différents niveaux d'utilisateurs des médicaments (pharmacies régionales, techniciens vétérinaires, auxiliaires de santé et éleveurs) n'est pas transparent et nécessite un minimum d'ajustements qui devront être mis en œuvre le plus tôt possible.



54. En matière de gestion financière, l'APSA gère les ressources financières mises à sa disposition par le PNDHD par les techniciens vétérinaires membres de l'APSA qui sont affectés à chaque région du Programme et qui assurent en même temps les écritures comptables (notamment celui de la Grande Comores). Cette situation n'est pas acceptable et l'APSA devra impérativement faire appel à un bureau de comptabilité indépendant pour tenir la comptabilité et assurer le suivi de la gestion des fonds mis à sa disposition par le Programme.. Le PNDHD devra veiller à ce que cette recommandation soit mise en œuvre par l'APSA rapidement.

55. Concernant les marges appliquées sur les médicaments vendus aux pharmacies régionales et aux techniciens et auxiliaires de santé, elles ne sont pas connues et l'APSA n'a pas de démarche claire en la matière. Le PNDHD devra susciter dans une première étape la mise sur pied d'une commission ministérielle chargée d'étudier les prix des médicaments et les marges appliquées aux différents niveaux pour réguler le processus de vente des médicaments par l'APSA. Dans le cadre de l'appui institutionnel devant être apporté par le PNDHD à la Vice Présidence en charge de la production, une consultation spécialisée sera mobilisée pour l'étude de la pharmacie vétérinaire en vue de l'amélioration et d'une plus grande transparence dans son fonctionnement, ce qui est fortement demandé par les services concernés du Ministère. A cet effet, les termes de référence de cette consultation d'appui institutionnel ont été rédigés dans le cadre des travaux de la présente mission de supervision-facilitation.

#### **La création de deux centres naisseurs pour les boucs reproducteurs de race Boer**

56. La RMP avait prévu de créer deux centres naisseurs situés dans les CCA de M'Rémani à Anjouan et Simboussa à la Grande Comores pour la production de boucs reproducteurs de race Boer en vue de l'amélioration des élevages caprins destinés à la boucherie. Cette opération devait être organisée et supervisée par le docteur vétérinaire responsable du SIA (Service d'Insémination Artificielle). **Sur ce dossier, aucune action n'a été entamée.** Ceci retardera la mise en œuvre de l'opération qui demande des efforts importants de préparation avant la mise en exploitation des centres naisseurs notamment: i) la consultation des fournisseurs potentiels (Afrique du Sud, La Réunion, Madagascar) et les factures pro forma pour le cheptel, son transport, etc, ii) le lancement des consultations pour les aménagements des centres naisseurs dans les deux CCA retenus et, iii) l'exécution des travaux, les acquisitions des équipements d'élevage, etc. En outre le docteur vétérinaire en charge du SIA, devra préparer un programme d'insémination pour les deux centres et dresser un schéma précis sur le calendrier des naissances attendues et la destination des produits des centres naisseurs. Il devra définir une démarche précise pour éviter tout croisement d'absorption non recherché. Ce travail n'a pas été encore entamé, il devrait être engagé rapidement et être suivi d'un atelier de formation pour les éleveurs concernés le moment venu.

57. La préparation de ce programme d'appui à l'élevage caprin devra être engagée sans tarder par les responsables de l'APSA et du SIA. La première opération à engager immédiatement consiste à identifier les fournisseurs potentiels du cheptel recherché (2 boucs reproducteurs et 16 chèvres de race pure Boer), les modalités et les conditions de son acheminement jusqu'à Moroni et les coûts de l'opération. Le coordonateur de l'UNCP impulsera et suivra les actions qui seront mises en œuvre.

#### **Le suivi zootechnique des élevages et l'appui institutionnel pour les services de l'élevage**

58. Le suivi zootechnique des troupeaux et des naissances issues de l'IA fait partie des missions de l'APSA et des auxiliaires de santé animale encadrés par les techniciens vétérinaires. La consultation d'appui institutionnel prévue pour les services de l'élevage et de la santé animale prévoira l'étude des modalités et l'organisation de la mise en place d'un Herd Book qui permettra un suivi rationnel des résultats de la mise en œuvre de ce programme d'IA et le suivi des performances des élevages bovins.

59. Cette même consultation d'appui institutionnel, étudiera la problématique de la pharmacie vétérinaire et les modalités de la rationalisation de son fonctionnement. Les TDR de cette consultation d'appui institutionnel font partie des documents élaborés par la présente mission de supervision-facilitation.

#### **G. L'appui à la protection des ressources marines**

60. Pour cette composante, la RMP avait retenu essentiellement la poursuite des actions de formation déjà engagées lors de la première phase pour les anciens groupements de pêcheurs et pour les nouveaux groupements de pêcheurs qui seraient constitués, ce programme devant continuer

à être mis en œuvre en partenariat avec la Direction des Ressources Halieutiques du Ministère (DRH) qui a exécuté les programmes de la première phase dans de bonnes conditions.

61. Cependant, à la demande des groupements de pêcheurs, le programme de formation sur la conservation et la transformation du poisson devra être renforcé par l'acquisition des moyens de séchage et de transformation du poisson pour soutenir les actions de formation. De même, le programme prévu pour la formation des vendeuses de poissons de Ngazidja, devrait être conforté par l'acquisition pour leurs groupements de petits équipements nécessaires à cette activité (caissettes, bacs isothermes, petites balances). Les programmes de formation sur la pêche responsable et l'entretien des DCP sont maintenus comme prévu. Le PNDHD relancera rapidement ce programme de formation après mise au point d'une nouvelle convention concernant le partenariat avec la Direction des Ressources Halieutiques.

## **H. Le Suivi Evaluation.**

### **La formation des nouveaux techniciens en SE des URAT**

62. Les trois nouveaux techniciens recrutés pour le SE au niveau des régions ainsi que le responsable du SE du Commissariat à la production de Ngazidja ont bénéficié d'une formation organisée au niveau de l'UNCP par le responsable national du SE et le coordinateur du Programme. Les modules de formation préparés par le responsable du SE national couvrent l'essentiel des thèmes indispensables à la maîtrise des mécanismes et des outils du suivi évaluation ainsi que les modes d'élaboration des tableaux de bord et des PTBA. Cette première formation semble avoir donné de bons résultats si l'on considère l'élaboration et la transmission des tableaux de bord au SE central, mais des lacunes sont encore relevées et notamment: i) manque d'harmonisation de la forme des tableaux de bord, ii) irrégularité et insuffisante ponctualité dans la transmissions des documents, iii) insuffisante maîtrise du cadre logique et des indicateurs de suivi. Ces techniciens devront continuer à recevoir l'appui du service de SE national à travers des missions périodiques que le responsable national devra apporter à ces jeunes recrues pour améliorer leur maîtrise du système de SE. Le responsable du SE au niveau central devra veiller à l'organisation par les régions des ateliers de suivi évaluation participative à envisager à la fin de l'année.

### **Les tableaux de bord de Suivi Evaluation**

63. Depuis le recrutement des trois techniciens régionaux de SE, la situation du suivi s'est sensiblement améliorée dans la mesure où les tableaux de bord sont transmis mensuellement avec parfois des retards au responsable national du SE qui peut consolider les données de suivi au niveau national. Les tableaux de bord sont adressés par email au responsable du SE central qui élabore la consolidation et les synthèses. La consultation des tableaux de bord élaborés par ces techniciens et reçus au niveau de l'UCP, montre une saisie des données assez acceptable malgré l'absence de certains indicateurs de suivi et un manque d'harmonie entre les trois techniciens sur les données saisies et transmises. Les indicateurs ne sont ni structurés ni hiérarchisés entre les indicateurs de suivi de premier niveau et les indicateurs SYGRI de 2<sup>ème</sup> niveau. Le tableau de bord consolidé au niveau national comporte également un certains nombre de faiblesses notamment la structuration des indicateurs et la validité de certains chiffres. Un travail de structuration des tableaux de bord est à réaliser par le responsable du SE central. Les tableaux devraient être présentés par composante pour en faciliter la tenue et l'exploitation.

64. En outre et pour éviter toute ambiguïté, des clarifications sont à apporter au niveau des URAT pour préciser les responsabilités des techniciens agricoles (TA) et des techniciens du SE en matière de collecte des données de suivi. Il a été rappelé aux URAT que la collecte des données relève de la responsabilité des opérateurs (animateurs et techniciens agricoles) qui assurent la transmission des fiches de suivi au technicien du SE. Les fiches de fonction de chaque agent au niveau du terrain ont été élaborées et incluses dans le manuel d'opération révisé et mis à jour.

65. Les tableaux de bord établis pour le premier trimestre sont annexés au présent rapport de supervision.

## **I. L'appui au Projet Chaîne de valeurs de Mohéli (CVM)**

66. Le FIDA a convenu avec le PNUD de soutenir le projet chaîne de valeurs de Mohéli financé auparavant par le Fonds de Consultation de la Paix et supervisé par le PNUD. Ce projet arrivé à terme en avril 2012, sera financé pour un montant prévisionnel de 240.000 USD sur les fonds de l'ancien et du nouveau don FIDA pour le PNDHD jusqu'à fin décembre de la même année sur la base

d'une convention passée entre les deux projets. Ce financement vise à permettre l'achèvement de certains programmes liés aux aspects de transformation et de commercialisation de la production maraichère des groupements féminins partenaires de ce projet, et, d'assurer la jonction avec un nouveau projet qui serait en prévision par le FIDA et le PNUD sur les filières agricoles.

67. Cependant, l'aspect institutionnel de ce partenariat n'a pas été défini lors de l'entente entre les deux parties, notamment la question relative à l'évaluation de l'impact du financement FIDA. Cette évaluation devrait s'intégrer dans une évaluation terminale plus globale du projet et, réalisée conjointement avec le PNUD à la fin de l'exécution du projet en décembre 2012. Le PNDHD devrait être destinataire d'une copie du rapport d'évaluation en cours de finalisation par le PNUD pour pouvoir juger de la pertinence des programmes retenus dans la convention de partenariat passée avec le CVM.

68. Par ailleurs, le projet engage actuellement des opérations sans aucune concertation avec le PNDHD qui constitue à présent le bailleur. Certains programmes prévus par ce projet paraissent redondants avec des investissements déjà réalisés par le passé notamment la prévision d'achat de camion, l'étude sur la fabrication de provende, certains équipements de transformations déjà acquis, etc. Aussi, la mission préconise de revoir en détail les programmes prévus avec la contribution du PNUD et, d'amender la convention afin de préciser les seules actions prioritaires à soutenir notamment: i) la production maraichère de contre saison et la mise au point des techniques d'irrigation, ii) la transformation et la commercialisation des produits maraichers. Les modalités de concertation sur l'engagement de certaines dépenses et notamment les études et les marchés d'acquisition d'équipement ou autres, devront faire l'objet d'un amendement avant tout déblocage nouveau de fonds. Ces amendements devront faire l'objet d'accords préalables du Coordinateur et dans certains cas du CPM pour tout investissement nouveau ou étude.

69. La mission recommande d'élaborer un nouvel accord de financement sur la base d'un nouveau programme de travail du CVM et de l'adresser au CPM pour ANO. Les économies possibles sur le budget initialement convenu seront à verser à la rubrique des Sous projets communautaires.

## **D. Les aspects fiduciaires**

70. La gestion administrative et financière du programme est assurée par le Chef Comptable et par l'Assistant Administratif et Comptable sous la supervision du Coordinateur National. Ce domaine est d'une importance cruciale pour le bon déroulement des activités. Toute défaillance dans la gestion administrative et financière constitue un goulot d'étranglement pour la mise en œuvre du programme dans les délais prévus.

### **J. Mécanismes financiers du PNDHD**

71. **UNCP.** Les fonds des dons FIDA et FEM sont déposés dans 2 comptes spéciaux séparés ouverts à la Banque Centrale de Moroni avec deux comptes relais d'opération pour le don FIDA auprès de la BIC et la Poste et, un compte relai d'opération pour le don FEM auprès de la Poste. Tous les comptes sont mouvementés sous la double signature du Coordinateur et du Chef Comptable. Conformément aux termes des accords de don, un dépôt initial de 700 000 Euros a été versé sur le compte spécial FIDA et un dépôt initial de 92 500 Euros a été versé sur le compte spécial FEM lors de l'entrée en vigueur des accords de don.

72. Les comptes spéciaux sont réapprovisionnés à hauteur des décaissements faits par le FIDA et ne présentent aucun écart inexplicé :

**Tableau 1: Rapprochement des comptes spéciaux**

	FIDA		FEM	
	Montant	Solde	Montant	Solde
Dépôt initial	700 000,00		92 500,00	
Solde compte spéciaux		298 891,60		48 152,74
Solde comptes d'opérations		107 920,64		9 445,27
Soldes petites caisses UNCP + URATs		219,22		-
Ressources Disponibles				-
DRF en attente de paiement				-
DRF en cours de préparation		292 968,54		34 901,99
<b>Total</b>	<b>700 000,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>92 500,00</b>	<b>92 500,00</b>

73. La mission recommande que les montants de 292 968,54 Euros et 34 901,99 Euros dépensés respectivement du compte spécial FIDA et FEM doivent faire l'objet d'une demande immédiate de remboursement au FIDA pour éviter toute rupture de trésorerie. Les comptes d'opérations sont réapprovisionnés par les comptes spéciaux selon les besoins du programme.

74. **URAT.** Chaque URAT a ouvert deux comptes d'opération pour accueillir les avances de fonds faites par l'UNCP sur les fonds FIDA et FEM. Les URAT règlent toute les dépenses aux agents du programme, aux opérateurs et autres par chèque ou en espèces selon le cas. La mission a noté que la gestion des réapprovisionnements des fonds par les URAT n'est pas satisfaisante ces derniers attendant d'épuiser la presque totalité de l'avance initiale avant de préparer la DRF pour l'UNCP. Les fréquentes mises en garde contre cette méthode n'ayant pas donné de résultat, la mission recommande aux URAT d'envoyer à l'UNCP une DRF dès que les dépenses ont atteint 25/30% de l'avance initiale. Le relevé bancaire accompagné de l'état le rapprochement du compte d'avance seront envoyés à l'UNCP une fois par mois.

#### Situation de la trésorerie

75. La situation de la trésorerie du PNDHD est correcte. Au 30 Avril 2012, les soldes des différents comptes se présentent de la manière suivante:

**Tableau 2: Situation de trésorerie au 31/04/2012 des Comptes FIDA**

Situation de trésorerie au 31/04/2012 des Comptes FIDA				
Libellé	Numéro de compte	Monnaie	Solde au 30/04/2011	
1. Caisse Anjouan		FC	33,100	
2. Caisse de Mohéli		FC	250	
3. Caisse de NGAZIDJA		FC	74,350	
4. Caisse UNCP		FC	150	
TOTAL DES PETITES CAISSE			107,850	
1. Compte Spécial Don FIDA	TR 5110	FC	147,045,026	
2. Compte d'opération d'Anjouan	0381820-63	FC	1,689,240	
3. Compte d'opération de Mohéli	381907-31	FC	125,493	
4. Compte d'opération de NGAZIDJA	0381521-63	FC	714,419	
5. Compte d'opération UNCP FIDA (BIC)	310614002-32	FC	8,823,927	
6. Compte d'opération UNCP FIDA (poste)	0381384-86	FC	41,632,547	
TOTAL DES COMPTES FIDA			200,030,652	
Compte de la contrepartie du Gouvernement	310614001-35	FC	1,098,179	
TOTAL GENERAL DES COMPTES PNDHD			201,236,681	

**Tableau 3: Situation de trésorerie au 30/04/2012 des comptes FEM**

<b>Situation de trésorerie au 30/04/2012 des Comptes FEM</b>			
Libellé	Numéro de compte	Monnaie	Solde au 30/04/2011
Compte spécial Don FEM	TR 5127	FC	23,689,597
Compte d'opération UNCP FEM	0386229-04	FC	931,196
Compte d'opération de NGAZIDJA/FEM	0386276-57	FC	3,912,180
Compte d'opération de Mohéli/FEM	388959-21	FC	12,600
Compte d'opération d'Anjouan/FEM	386552-29	FC	38,790
<b>TOTAL DES COMPTES FEM</b>			<b>28,584,363</b>

76. Un nouveau don (Top Up) d'un montant de 2,6 millions d'USD a été accordé par le FIDA pour compléter le financement des programmes de développement. Les modalités de décaissement et de réapprovisionnement de ce don seront identiques à ceux en vigueur pour le don actuel

### **Comptabilité**

77. Un nouveau Chef Comptable a remplacé le RAF en Janvier 2012 mais ce changement n'a pas encore abouti à une amélioration significative dans la gestion financière et comptable du programme. La comptabilité des URAT n'est pas tenue à jour comme prévu dans les documents FIDA et dans le manuel de procédures. Par conséquent les livres de la comptabilité générale consolidée à l'UNCP ne permettent pas d'avoir une situation courante des engagements, des décaissements et du solde disponible des dons.

78. Il est essentiel que les services concernés améliorent les aspects suivants:

- L'envoi quotidien par les URAT au service financier des fiches d'imputation ;
- L'analyse quotidienne de ces fiches et renvoie aux URAT des corrections éventuelles pour l'enregistrement dans leurs livres de comptabilité ;
- Le renvoi quotidien par les URAT des écritures comptable corrigées,
- La consolidation quotidienne des écritures dans les livres de l'UNCP;
- L'enregistrement quotidien des opérations de l'UNCP.

### **Suivi budgétaire**

79. En matière de suivi budgétaire les services financiers ne vérifient pas avec diligence les disponibilités budgétaires avant l'engagement d'activités, ce qui a entraîné récemment un décaissement sur le don FEM d'un montant de 20 000 000 KMF au compte de l'URAT de Mohéli pour financer l'activité *sous-projets Mohéli* qui n'est pas prévue dans le don existant, mais dans le don réaménagé non encore approuvé par le FIDA. La mission a demandé au Directeur de Mohéli de retourner le dit montant dans le compte d'opération de l'UNCP. En outre ce manque de discipline dans le suivi budgétaire a entraîné des dépassements importants dans certaine catégories par rapport au PTBA et aux allocations initiales.

80. La mission recommande que l'UNCP mette en place un dispositif structuré rigoureux de suivi financier en utilisant les rapports générés par le logiciel TOMPRO qui contiennent l'état d'avancement financier, par composante, par source de financement et par catégorie.

### **Demandes de retrait de fonds (DRF)**

81. La mission a noté avec satisfaction qu'il y a eu une amélioration dans la préparation des DRF par les services financiers de l'UNCP. En effet, les deux dernières DRF pour le réapprovisionnement des fonds sur les dons FIDA et FEM ont été traitées par le FIDA dans les délais prévus et sans problèmes majeures. La mission a rappelé que 2 nouvelles DRF pour un montant d'environ 280 000 Euros pour le don FIDA et d'environ 35 000 Euros pour le don FEM doivent être préparées en urgence et envoyées au FIDA le plus tôt possible afin d'éviter toute rupture des ressources.

### **Décaissements par catégorie de dépenses**

82. Au 30 Avril 2012 les décaissements sur le don FIDA ont atteint 1 686 425 603,00 KMF correspondant à 94% du montant du don FIDA. Les niveaux d'exécution par catégorie de dépenses varient entre 131% pour le génie civil, 82% pour le matériel, équipement et moyens de transport, 38% pour la formation, études et AT, 97% pour les contrats de prestation services, 0% pour les fonds de développement économique, 180% pour les salaires et indemnités et 137% pour l'entretien et le fonctionnement. Comme mentionné ci-dessus les services financiers doivent effectuer un suivi budgétaire bien plus rigoureux pour éviter de tels dépassements. Il faut rappeler aussi que les règles du FIDA ne permettent aucun dépassement de catégorie sans l'autorisation préalable de celui-ci. Ces règles n'ont pas été respectées. Les décaissements du don FEM s'élèvent à 124 751 771,00 KMF correspondant à 36% du montant du don. Les niveaux d'exécution sont de 95% pour le matériel et équipement et 25 % pour la formation, études et AT.

### **Fonds de contrepartie gouvernementale**

83. La contribution en cash à la charge de l'Etat s'élève à 30 000 \$ ce qui représente la prise en charge de 10% de la catégorie entretien et fonctionnement du don FIDA. Ce montant a déjà été versé et le solde du compte dans lequel cette contribution a été versée s'élève à 1 098 179,00 KMF. La mission rappelle que si le solde disponible s'avérait insuffisant pour le règlement de 10% des dépenses pour l'entretien et le fonctionnement pendant la durée du programme, l'UNCP devrait saisir les autorités compétentes pour la reconstitution des fonds.

### **Audit et états financiers**

84. Les états financiers du PNDHD ont été présentés conformément aux directives du FIDA. Par contre l'audit des comptes du programme pour l'année 2011 n'a pas encore été effectué contrairement aux conditions des accords de dons qui prévoient qu'une copie certifiée du rapport d'audit soit présentée au FIDA dans les 6 mois suivant la fin de l'année fiscale concernée. La mission recommande d'initier très rapidement les démarches avec les auditeurs afin que cet audit soit exécuté le plus tôt possible.

## **K. Logiciel TOMPRO**

85. Le programme utilise le logiciel TOMPRO qui est couramment utilisé par les Projets de développement pour leur gestion financière (préparation des DRF, rapprochement des comptes, suivi financier et budgétaire, gestion des marches etc.). En général, les cadres du PNDHD ont une maîtrise limitée du logiciel TOMPRO. En Avril 2011, l'UNCP a signé un contrat d'un an avec la société TOMPRO Madagascar pour une assistance ponctuelle et la formation des comptables du Programme ainsi que pour effectuer différents paramétrages permettant l'élaboration des rapports essentiels pour une bonne gestion financière. La mission a noté qu'il y a encore des problèmes de paramétrages pour l'élaboration des rapports et que les services financiers ne maîtrisent pas totalement la gestion de certains modules. Elle a recommandé au coordonateur national de mobiliser TOMPRO Madagascar pour assurer une formation complémentaire au Chef comptable et à l'assistant administratif et financier pour améliorer leur maîtrise de la gestion financière. Le technicien de TOMPRO s'est rendu à Moroni à partir du 11 Juin pour une période de 4 jours pour effectuer les paramétrages nécessaires et assurer la formation complémentaire demandée.

## **L. Passation des marches**

86. Dans le cadre de la passation des marches, il est constaté, avec satisfaction, que le PNDHD a mis en place au sein de l'UNCP deux commissions, l'une chargée des Appels d'Offres Nationaux et l'autre, chargée de la revue technique et financière. Ces deux commissions semblent fonctionner correctement. Le PNDHD a également appliqué les recommandations des missions de supervision concernant la mise en place d'un registre des contrats selon le format FIDA. La mission note, encore avec satisfaction, que les services financiers ont bien préparé le Plan de passation des marches pour l'année 2012 et que ce plan est tenu à jour. La mission note que le processus de la passation des marches pour les moyens de transport et les équipements de bureau n'a pas respecté les dates prévues dans le plan à cause des erreurs dans la préparation des appels d'offres et de la lenteur du FIDA à donner l'avis de non objection. La mission recommande que : i) les services financiers du PNDHD soient plus méticuleux dans la préparation des dossiers d'appels d'offres pour accélérer la non objection du FIDA et, ii) que le FIDA traite ces dossiers avec plus de diligence.

87. Dans le cadre du marché des équipements agricoles, la mission a noté que l'URAT d'Anjouan a passé un contrat de 6 000 000 KMF de gré a gré contrairement aux règles édictées dans le manuel de procédures administratives et financières. Le dossier d'appel d'offres national n'a été soumis ni à l'UNCP, ni au FIDA pour la non-objection (ANO), mais signé directement par l'URAT d'Anjouan. Un autre contrat en date de 20 Novembre 2011 pour la fourniture des rejets d'ananas ne contient aucune indication de prix unitaires mais seulement des quantités. Comme dans le cas précédent, ce contrat a été signé directement par l'URAT d'Anjouan sans demander l'ANO du FIDA conformément aux procédures. De plus, la facture d'un montant de 2 040 000 KMF présentée par le fournisseur, a été payée par chèque établi à l'ordre du Directeur de l'URAT qui l'a encaissé pour payer le fournisseur en espèces. La raison invoquée pour justifier cette opération contraire à la réglementation est que "le fournisseur ne disposait pas de pièce d'identité lui permettant d'encaisser le chèque a la banque". La mission recommande que l'UNCP prenne les mesures nécessaires afin d'éviter que ce type de comportement extrêmement grave ne se reproduise.

#### **M. Inventaire**

88. La mission a noté avec satisfaction, que le PNDHD a finalement donné suite aux recommandations répétées des missions précédentes concernant l'exécution de l'inventaire des immobilisations achetées sur les fonds du PNDHD à chaque fin d'année budgétaire. En effet les services financiers ont établi l'inventaire physique pour l'année 2011 sur toutes les immobilisations de l'UNCP et des URAT et ont effectué le rapprochement de l'inventaire avec la comptabilité.

#### **N. Véhicules et carburant**

89. Le programme est doté de 5 véhicules qui sont tous disponibles au niveau du PNDHD. Tout le parc véhicules est en voie de remplacement. Les véhicules sont dotés d'un carnet de bord mais les carnets son parfois insuffisamment renseignés ce qui rend difficile leur exploitation pour le contrôle du kilométrage et de la consommation du carburant. La mission recommande que les services financiers soient diligents dans la vérification des carnets de bord et dans la préparation mensuelle d'une fiche de rapprochement du Kilométrage parcouru, de la consommation moyenne au Km et les coupons utilisés. La mission a laissé un formulaire aux services financiers pour accomplir cette tâche

### **E. Reappel des principaux recommandations**

90. La mission rappelle ci après les principales recommandations pour la mise en œuvre des objectifs du PTBA 2012:

#### **A. Gestion globale du Programme**

91. **Accélération des opérations.** Le manque de réactivité et les lenteurs de mise en œuvre des opérations figurent parmi les faiblesses importantes dans le déroulement actuel du Programme. Aussi, il est impératif de:

- a. Veiller constamment à la rapidité de réactions par rapport aux évènements,
- b. Eviter les lenteurs et les attentes et procéder aux relances fréquentes des partenaires pour éviter les temps morts,
- c. Chaque cadre du Programme doit établir un chronogramme mensuel détaillé des opérations qui lui incombent et s'y référer en permanence. Le coordinateur doit établir ce tableau de bord pour l'activité de chacun et veiller à son respect,
- d. Tenir à tous les niveaux (UNCP et URAT), les réunions hebdomadaires de concertation et respecter la périodicité de celles-ci.

92. **Rattrapage des retards de mise en œuvre.** Les retards de réalisation de certaines opérations doivent être rattrapés de manière prioritaire et en particulier les opérations suivantes:

- a. Réhabilitation des infrastructures des CCA/CEA en suivant de manière rapprochée les étapes de préparation, de validation des dossiers et de mise en œuvre des opérations,
- b. Acquisition des moyens de transport et des équipements de bureaux et, leur affectation aux structures concernées,
- c. Mise sur pied des Groupement d'Exploitants et notamment à Anjouan. Tous les GE doivent être opérationnels (création, formation, dotation en moyens, etc.) avant le mois de septembre.

- d. Reprise urgente de la formation des TA et des SO d'Anjouan en système de GIE et sous projets communautaires de développement pour engager rapidement l'encadrement des opérations d'élaboration des sous projets de développement communautaires,
- e. Accélération des opérations d'acquisition et de mise à disposition des lots d'outillages aux AGT et aux associations de pépiniéristes,
- f. Accélération de la signature des conventions avec les associations de pépiniéristes pour la production des plants forestiers et fourragers destinés aux programmes de reboisement et d'embocagement,
- g. Finalisation de la liste des membres des Comités régionaux de pilotage et leur installation officielle.

**93. Recommandations relatives aux programmes techniques**

- a. Pour mieux soutenir les programmes de formation et de sensibilisation sur les aspects environnementaux, le Programme éditera en nombre plus important les documents pédagogiques et des dépliants élaborés par la composante FEM,
- b. Le responsable de la composante FEM et du SE de l'UNCP devront suivre sur le terrain le bon déroulement des opérations d'élaboration des sous projets communautaires et, appuyer les URAT et les chefs d'équipes ainsi que les TA et les SO pour assurer un encadrement efficace des opérations.
- c. Réviser avant tout déblocage de fonds, la convention passée avec le Projet chaîne des valeurs de Mohéli (CVM) pour prévoir l'obligation pour le coordinateur du dit projet à consulter au préalable le PNDHD pour toutes dépenses relatives à des marchés ou aux achats d'équipement. Réviser également, en concertation avec le PNUD, le programme de travail pour élaguer toutes les opérations redondantes engagées précédemment sur le financement PNUD, et ne maintenir que les actions liés à la production maraichère de contre saison, la transformation et la commercialisation des produits maraichers sur la Grande Comores. La nouvelle convention et le programme de travail réaménagé seront soumis au CPM pour ANO.
- d. Verser toute économie éventuelle obtenue sur le budget d'appui au projet CVM après cette révision à la composante "Sous Projets de développement " en vue de renforcer les ressources financières de ce volet de la catégorie V.
- e. Veiller à la désignation rapide par le directeur de l'INRAPE du directeur exécutif au profil approprié pour la mise en œuvre du programme de recherche-expérimentation et la sélection des cadres chercheurs qui seront en charge de l'exécution du programme,
- f. Suivre de manière rapprochée avec les URAT les concertations régionales que devra mener l'INRAPE pour la détermination des programmes de recherche,
- g. Engager avec l'INRAPE en urgence les consultations des centres régionaux de recherche pour identifier le matériel génétique de base à introduire pour le programme de multiplication de semences de base,
- h. Appuyer le laboratoire de culture in vitro à relancer ses activités de production de plants de bananiers in vitro. Veiller avec l'INRAPE à assurer au laboratoire la disponibilité constante d'énergie électrique,
- i. Veiller avec les URAT et les CCA/CEA à la préparation du programme de vulgarisation en sélectionnant les sites des CEP, les paysans pilotes pour les Unités de Vulgarisation (UV) et, en organisant les concertations nécessaires pour la détermination des programmes de vulgarisation qui doivent démarrer dès le début de la campagne agricole,
- j. En ce qui concerne l'amélioration de la production animale, le Programme (SIA, UNCP) assurera encore une importation exceptionnelle d'azote liquide ainsi que les intrants nécessaires pour engager rapidement les opérations d'insémination artificielle et, parallèlement activer l'importation du liquéfacteur d'azote liquide et assurer son installation à Mohéli comme prévu avec l'appui du partenaire CYROI,
- k. Pour la rationalisation de la distribution de médicaments vétérinaires par l'APSA, le Programme initiera avec le Ministère la tenue d'une réunion d'une commission ministérielle chargée de définir les modalités et les marges de distribution des médicaments vétérinaires,



- l. En vue de rendre la gestion du don accordé à l'APSA pour la pharmacie vétérinaire plus transparente, le Programme veillera à ce que ce partenaire confie sa gestion financière et comptable à un bureau externe de comptabilité dans les meilleurs délais,
- m. Les responsables concernés de l'APSA devront engager sans tarder la mise sur pied des deux centres naisseurs de boucs reproducteurs de race Boer en identifiant les fournisseurs du cheptel recherché et les conditions de son acheminement jusqu'à Moroni. Les URAT concernées devront d'ores et déjà engager les démarches nécessaires à l'aménagement des deux centres naisseurs.
- n. Relancer le partenariat avec le Direction des Ressources Halieutiques (DRH) pour la poursuite du programme de formation des groupements de pêcheurs et acquérir les équipements de transformation et de commercialisation du poisson pour certains groupements de femmes à titre pilote dans la limite des ressources financières disponibles dans le budget en attendant d'évaluer les possibilités de renforcer ce volet,
- o. En matière de SE, le responsable national devra assurer un appui suffisant aux techniciens régionaux du SE pour l'amélioration de leurs tableaux de bord et leur harmonisation. Les tableaux de bord élaborés au niveau national et régional devront être simplifiés et améliorés dans leur structuration pour ne conserver que les indicateurs de suivi évaluation figurant dans le cadre logique du Programme.
- p. Il est impératif que tous les cadres et les agents d'exécution du Programme disposent d'un exemplaire du manuel d'opérations techniques qui doit être assimilé par chacun.

94. **Les recommandations relatives aux aspects fiduciaires.** La mission a apporté un appui conséquent aux cadres de l'équipe du service financier et comptable en définissant l'ensemble des modalités devant améliorer la gestion des ressources financières et la gestion maîtrisée de la comptabilité à travers le contrôle du logiciel TOMPRO. Les principales recommandations sont rappelées ci après:

- a. Pour mettre un terme au retard de réapprovisionnement des comptes des URAT et les ruptures de financement, il a été recommandé aux URAT d'adresser à l'UNCP une DRF dès que les dépenses atteignent le niveau de 25/30% des avances initiales et d'adresser mensuellement à l'UNCP le relevé bancaire et l'état de rapprochement du compte.
- b. Pour améliorer l'information des responsables du Programme sur les engagements, les décaissements et les soldes, il est rappelé ci après les recommandations faites aux responsables des URAT et du service des finances de l'UNCP à savoir :
  - L'envoi quotidien par les URAT au service financier des fiches d'imputation ;
  - L'analyse quotidienne de ces fiches et renvoie aux URAT des corrections éventuelles pour l'enregistrement dans leurs livres de comptabilité ;
  - Le renvoie quotidien par les URAT des écritures comptable corrigées,
  - La consolidation quotidienne des écritures dans les livres de l'UNCP;
  - L'enregistrement quotidien des opérations de l'UNCP.
- c. Après la formation assurée par le consultant TOMPRO, le service financier et comptable de l'UNCP doit mettre en place le dispositif de suivi financier généré par le logiciel TOMPRO,
- d. L'amélioration constatée dans l'élaboration des DRF doit être renforcée et approfondie tant dans leur élaboration que dans les calendriers de transmission au FIDA.
- e. Tous les cadres gestionnaires du Programme (coordinateur national, cadres du service financier et comptable, directeur d'URAT et leurs secrétaires comptables) doivent disposer d'un exemplaire du manuel de procédures pour s'y référer en cas de besoin



## Appendice 1: Etat de fonds par categorie de depense au 30/04/2012

Don FIDA DSF 8003 KM

### ETAT DE FONDS PAR CATEGORIE DE DEPENSE AU 30/04/2012

Catégorie		Allocation	Décaissé	% decaissement	Solde disponible
	Montant autorisé	0,00	346 556 380,00	0	- 346 556 380,00
1	Génie civil	22 750 933,00	29 745 250,00	131%	- 6 994 317,00
2	Matériel, équipement et moyen de transport	346 951 530,00	283 129 505,00	82%	63 822 025,00
3	Formation, études, assistance technique	614 274 840,00	234 279 062,00	38%	379 995 778,00
4	Contrat de prestation de services	494 832 510,00	478 693 342,00	97%	16 139 168,00
5	Fonds de développement économique	102 379 140,00	-	0%	102 379 140,00
6	Salaires et indemnités	113 754 600,00	204 547 595,00	180%	- 90 792 995,00
7	Entretien et fonctionnement	79 628 220,00	109 474 469,00	137%	- 29 846 249,00
8	Non alloué	17 063 190,00	-	0%	17 063 190,00
<b>Totat en KMF</b>		<b>1 791 634 963,00</b>	<b>1 686 425 603,00</b>		<b>105 209 360,00</b>

**FEM Don N° GEF MSP 16/KM**

**ETAT DE FONDS PAR CATEGORIE DE DEPENSE AU 30/04/2012**

Catégorie		Allocation	Décaissé	% décaiss	Solde disponible
99Z					
	Montant autorisé	0,00	45 732 296,00	100,00	- 45 732 296,00
2	Matériel, équipement	21 446 918,00	24 536 439,00	95,65	- 3 089 521,00
3	Formation, études, assistance technique	170 746 478,00	51 156 085,00	25,14	119 590 393,00
6	Salaires et indemnités	5 387 631,00	0,00	0,00	5 387 631,00
7	Entretien et fonctionnement	9 601 035,00	3 326 951,00	1,07	6 274 084,00
8	Sous - projets	120 289 236,00	0,00	0,00	120 289 236,00
99	Non alloué	17 889 699,00	0,00	0,00	17 889 699,00
	<b>Totat en KMF</b>	<b>345 360 997,00</b>	<b>124 751 771,00</b>	<b>36%</b>	<b>220 609 226,00</b>

**PNDHD - Programme National de Développement Humain Durable - Union des Comores**

**Utilisation des Fonds par Composante**

**Don FIDA N° DSF - 8003 - KM**

**4 mois finissant le 30 avril 2012**  
 Francs comoriens

Composantes /activités de projet/ ii	4 mois		Cumulatif		PAD durée de vie du projet		PAD révisé	
	Prévu	Effectif	Ecart	Prévu	Effectif	Ecart		
Renf. cadre instit.& capacités	226 902 000	63 909 621	162 992 379	647 073 750	367 686 155	279 387 595	340 994 500	340 994 500
Réhab.& gest. durable terroirs	93 688 258	10 713 932	82 974 326	916 892 728	347 529 391	569 363 337	1 016 515 500	1 016 515 500
Sce appui initiat. Diaspora	4 760 100		4 760 100	33 344 700		33 344 700	75 729 500	75 729 500
Coordination & gestion	37 426 716	25 900 408	11 526 308	550 630 916	463 026 522	87 604 394	358 396 500	358 396 500
<b>Total général</b>	<b>362 777 075</b>	<b>100 523 961</b>	<b>262 253 114</b>	<b>2 147 942 095</b>	<b>1 178 242 068</b>	<b>969 700 027</b>	<b>1 791 636 000</b>	<b>1 791 636 000</b>

**PNDHD - Programme National de Développement Humain Durable - Union des Comores**

**Utilisation des Fonds par Composante**

**FEM Don N° GEF MSP 16/KM**

**4 mois finissant le 30 avril 2012**

Francs comoriens

Composantes /activités de projet/ ii	4 mois			Cumulatif			PAD durée de vie du projet	PAD révisé
	Prévu	Effectif	Ecart	Prévu	Effectif	Ecart		
1 - Politique environnementale et planification	26 370 324	2 986 000	23 384 324	121 446 574	29 128 265	92 318 309	83 232 001	83 232 001
2 - Mise en œuvre du plan de GIE	15 190 216	7 510 800	7 679 416	189 803 366	32 670 272	157 133 094	157 829 977	157 829 977
3 - Renforcement des capacités éducation et sensibil	7 143 750	1 425 000	5 718 750	49 780 750	12 942 944	36 837 806	50 077 345	50 077 345
4 - Diffusion de l'information	916 666		916 666	1 416 666	185 000	1 231 666	15 886 606	15 886 606
5 - Budget/Coût de gestion du projet		327 500	-327 500	46 320 800	4 499 759	41 821 041	38 335 071	38 335 071
6 - Gestion et coordination du programme	3 212 000	3 221 000	-9 000	3 212 000	3 228 000	-16 000		
<b>Total général</b>	<b>52 832 956</b>	<b>15 470 300</b>	<b>37 362 656</b>	<b>411 980 156</b>	<b>82 654 240</b>	<b>329 325 916</b>	<b>345 361 000</b>	<b>345 361 000</b>

TOMPRO

Edité le 31/05/2012 à 21:24

## Appendice 2: Budget initial – Suivi Décaissements par Catégorie de dépense – Du 01/01/2012 au 30/04/2012 – Tous Sites

FEM Don N° GEF MSP 16/KM

Jusqu au 31/12/2012

Monnaie : KMF

Code	Libellé	POUR LA PERIODE SE TERMINANT LE 30/04/2012						POUR TOUT L'EXERCICE		
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(3) / (4)	(7)	(8) = (7) - (3)	(3) / (7)
		Réalisations	Sans Engagements	Total du compte	Budget	Disponibles	%	Budget	Disponibles	%
F22	Matériel & équipements	4 022 000	0	4 022 000	23 915 650	19 893 650	16,82	23 915 650	19 893 650	16,82
F23	Formations, études, ass. tech.	7 836 800	0	7 836 800	67 100 000	59 263 200	11,68	67 100 000	59 263 200	11,68
F24	Contrat prestat. services	387 000	0	387 000	0	-387 000		0	-387 000	
F25	Fonds de développement économique (FDE)	0	0	0	26 660 650	26 660 650		26 660 650	26 660 650	
F27	Entretien & fonctionnement	4 027 500	0	4 027 500	9 636 000	5 608 500	41,80	9 636 000	5 608 500	41,80
	<b>Total général</b>	<b>16 273 300</b>	<b>0</b>	<b>16 273 300</b>	<b>127 312 300</b>	<b>111 039 000</b>	<b>12,78</b>	<b>127 312 300</b>	<b>111 039 000</b>	<b>12,78</b>





### Appendice 3: Budget initial – Suivi Décaissements par Composant– Du 01/01/2012 au 30/04/2012 – Tous Sites

FEM Don N° GEF MSP 16/KM

Jusqu au 30/04/2012

Code	Libellé	POUR LA PERIODE SE TERMINANT LE 30/04/2012					POUR TOUT L'EXERCICE			
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(3) / (4)	(7)	(8) = (7) - (3)	(3) / (7)
		Réalisations	Sans engagements	Total du compte	Budget	Disponibles	% Exec,	Budget	Disponibles	% Exec,
1	Politique environnementale et planification	2 986 000	0	2 986 000	26 370 324	23 384 324	11,32	48 460 650	45 474 650	6,16
2	Mise en œuvre du plan de GIE	7 510 800	0	7 510 800	15 190 216	7 679 416	49,44	31 784 550	24 273 750	23,63
3	Renforcement des capacités éducation et sensibilisation	1 425 000	0	1 425 000	7 143 750	5 718 750	19,95	25 065 000	23 640 000	5,69
4	Diffusion de l'information	0	0	0	916 666	916 666		2 750 000	2 750 000	
5	Budget/Coût de gestion du projet	327 500	0	327 500	0	-327 500		0	-327 500	
6	Gestion et coordination du programme	3 221 000	0	3 221 000	3 212 000	-9 000	100,28	19 252 100	16 031 100	16,73
	<b>Total général</b>	<b>15 470 300</b>	<b>0</b>	<b>15 470 300</b>	<b>52 832 956</b>	<b>37 362 656</b>	<b>29,28</b>	<b>127 312 300</b>	<b>111 842 000</b>	<b>12,15</b>



## Appendice 4: Budget initial – Suivi Décaissements par Composante et par Activité – Du 01/01/2012 au 30/04/2012 – Tous Sites

FEM Don N° GEF MSP 16/KM

Jusqu'au 30/04/2013

Code	Libellé	POUR LA PERIODE SE TERMINANT LE 30/04/2012					POUR TOUT L'EXERCICE			
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(3) / (4)	(7)	(8) = (7) - (3)	(3) / (7)
		Réalisations	Sans engagements	Total du compte	Budget	Disponibles	% Exec	Budget	Disponibles	% exec,
1	Politique environnementale et planification	2 986 000	0	2 986 000	26 370 324	23 384 324	11,32	48 460 650	45 474 650	6,16
1100	Politique environnementale et planification	2 986 000	0	2 986 000	16 170 324	13 184 324	18,47	28 060 650	25 074 650	10,64
1101	Etude	0	0	0	10 200 000	10 200 000		20 400 000	20 400 000	
2	Mise en œuvre du plan de GIE	7 510 800	0	7 510 800	15 190 216	7 679 416	49,44	31 784 550	24 273 750	23,63
2100	Mise en oeuvre du plan de GIE	7 510 800	0	7 510 800	13 656 883	6 146 083	55,00	27 184 550	19 673 750	27,63
2107	Voyage d'information des cadres du programme	0	0	0	700 000	700 000		2 100 000	2 100 000	
2109	Assistance technique internationale	0	0	0	833 333	833 333		2 500 000	2 500 000	
3	Renforcement des capacités éducation et sensibilisation	1 425 000	0	1 425 000	7 143 750	5 718 750	19,95	25 065 000	23 640 000	5,69
3100	Renforcement des capacités éducation et sensibilisation	1 425 000	0	1 425 000	7 143 750	5 718 750	19,95	25 065 000	23 640 000	5,69
4	Diffusion de l'information	0	0	0	916 666	916 666		2 750 000	2 750 000	
4101	Elaboration de documents pédagogiques	0	0	0	250 000	250 000		750 000	750 000	
4102	Diffusion multimédia et site web	0	0	0	333 333	333 333		1 000 000	1 000 000	
4103	Tirage des documents de sensibilisation	0	0	0	333 333	333 333		1 000 000	1 000 000	
5	Budget/Coût de gestion du projet	327 500	0	327 500	0	-327 500		0	-327 500	
5100	Budget/Coût de projet du projet	327 500	0	327 500	0	-327 500		0	-327 500	
6	Gestion et coordination du programme	3 221 000	0	3 221 000	3 212 000	-9 000	100,28	19 252 100	16 031 100	16,73
6101	Matériels informatiques	0	0	0	0	0		4 666 100	4 666 100	

6102	Matériels de communication	0	0	0	0	0		1 250 000	1 250 000	
6103	Mobiliers de bureaux	0	0	0	0	0		2 500 000	2 500 000	
6201	Formation Agent S-E	0	0	0	0	0		1 200 000	1 200 000	
6301	Salaires du personnel	3 212 000	0	3 212 000	3 212 000	0	100,00	9 636 000	6 424 000	33,33
6401	Autrs frais	9 000	0	9 000	0	-9 000		0	-9 000	
	<b>Total général</b>	<b>15 470 300</b>	<b>0</b>	<b>15 470 300</b>	<b>52 832 956</b>	<b>37 362 656</b>	<b>29,28</b>	<b>127 312 300</b>	<b>111 842 000</b>	<b>12,15</b>

## Appendice 5: Etat de Rapprochement du compte Spécial

Formulaire 104		ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DU COMPTE SPÉCIAL	
<b>Titre do Projet:</b>			
<b>GRANT : GEF MSP 16 / KM</b>			
<b>NUMÉRO DE COMPTE SPÉCIAL N°TR 5127 AUPRÈS DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES</b>		<b>Montant KMF</b>	<b>Montant EURO</b>
1. MONTANT AVANCÉ PAR LE FIDA		5 507 017	92 500,00
2. MOINS: MONTANT TOTAL RECOUVERT PAR LE FIDA		-	
EGAL ENCOURS ACTUEL DE			
3 L'AVANCE AU COMPTE SPECIAL		<b>5 507 017</b>	<b>92 500,00</b>
<hr/>			
4. SOLDE DU COMPTE SPÉCIAL A LA DATE (30 avril 2012) RELEVÉ BANCAIRE CI-JOINT		23 689 597	48 152,74
5. PLUS: SOLDE DE COMPTE DU PROJET (3à avril 2012)		+	
PLUS: SOLDE DE COMPTE DES OPÉRATIONS (30 avril 2012)		+894 766	9 949,36
PLUS: ARGENT EN CAISSE (30 avril 2012)		+ -	-
	<b>Sous total de 5:</b>	=4 894 766	9 949,36
<b>TOTAL SOLDES DU COMPTE SPÉCIAL, COMPTE DU PROJET, COMPTE DES OPÉRATIONS ET ARGENT EN CAISSE (4+5)</b>		<b>=28 584 363</b>	<b>58 102,11</b>
6. PLUS: MONTANT DES DÉPENSES ELIGIBLES JUSTIFIÉES DANS LA DEMANDE JOINTE NUMÉRO ( pas encontre demandé en DRF)		+	-
7. PLUS: MONTANT PAYÉE DU COMPTE SPÉCIAL, COMPTE D'OPÉRATION MAIS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ DEMANDÉ (=3-4-5-8-11) RAISON: Montant éligible pour lequel aucune DRF n'a encore été préparée		<b>+16 922 654</b>	<b>34 397,89</b>
8. PLUS: MONTANTS DÉJÀ DEMANDÉS MAIS PAS ENCORE CRÉDITÉS À LA DATE DE RELEVÉ BANCAIRE ET DEMANDÉ APRÈS LA DATE DE RELEVÉ BANCAIRE			
	<b>MONNA MONTAN</b>		
	<b>DRF N°</b>	<b>Date</b>	<b>IE T</b>
			KMF 0,00
			KMF 0,00
			KMF 0,00
TOTAL DES DEMANDES PRÉCÉDENTES PAS ENCORE CRÉDITÉS:		+	- -
9. MOINS: INTÉRÊTS COURUS CRÉDITÉS AU COMPTE		-	- -
10 . <b>ÉGAL MONTANT TOTAL DE L'AVANCE JUSTIFIÉE (N° 4 À N° 9)</b>		<b>=5 507 017</b>	<b>92 500,00</b>
11 EXPLICATION DE TOUT ÉCART ENTRE LES TOTAUX INDIQUÉS AUX LIGNES 3 ET 10 CI-DESSUS			
12 . DATE: 31/04/2012		SIGNATURE	

NB : 1 euro = 491,96775 KMF

mai-12



## Appendice 6: Indicateurs des réalisations consolidées au regards du PTBA 2012

### INDICATEURS DES REALISATIONS CONSOLIDEES AU REGARD DU PTBA 2012

	Indicateurs	1er trimestre 2012				Cumul 2012		
		Unité	Prévu. PTBA	Réal.	% réal PTBA	Prévision Phase II	Cumul au 31 déc 2012	% réal
<b>COMPOSANTE 1. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES</b>								
<b>1.1. Renforcement du cadre institutionnel et des capacités des acteurs</b>								
<b>Appuyer l'aménagement et la réhabilitation des CCA *</b>	<b>CCA réhabilités *</b>	nb	5	0	0	5	0	0
	Plans de travail élaborés	Nb	5	2	40	15	2	13
	Personnes ayant sollicité les conseils du CCA	nb	275	5	2	495	5	1
	hommes	Nb	172	4	2	125	4	3
	Femmes	Nb	103	1	1	125	1	1
	Ateliers organisés	Nb	16	10	63	44	10	23
	Réunion tripartite organisée entre OI/Etat/Bénéficiaires sur l'implication de chacun dans le fonctionnement des CCA	nb	6	0	0	15	0	0
<b>Organiser des sessions de formation *</b>	<b>Sessions organisées par les CCA *</b>	Nb	60	5	8	118	5	4
	Personnes formées *	Nb	505	152	30	1763	152	9
	hommes	Nb	253	140	55	882	140	16
	femmes	Nb	252	12	5	881	12	1
	Taux de satisfaction des formés	%	100	80		200	80	40
	Sessions organisées par les ET	Nb	24	0	0	40	0	0
	Personnes formées *	nb	240	0	0	400	0	0
	hommes	nb	120	0	0	200	0	0
	femmes	nb	120	0	0	200	0	0
	Taux de satisfaction des formés	taux	100	0		200	0	0
<b>Formation du personnel des prestataires de service</b>	<b>ET formées</b>	Nb	3	3	100	3	3	100
	Personnel formé (toute catégorie confondue)	nb	18	15	83	18	19	106

	Socio Organiseurs	Nb	7	6	86	7	4	57
	hommes	Nb	5	5	100	6	4	67
	femmes	Nb	1	1	100	1	1	0
	Techniciens inséminateurs	Nb	5	5	100	5	5	100
	hommes	Nb	5	5	100	5	5	100
	femmes	Nb	0	0		0	0	0
<b>1.2. Appui aux associations villageoises et de gestion de terroir et autres acteurs</b>								
<b>Actualiser l'étude socio économique de base de 2002</b>	Etudes mises à jour	Nb	0	0		0	0	
<b>Réaliser l'enquête anthropométrique</b>	Enquête réalisée	Nb	0	0		0	0	
<b>Etude SIG</b>	Base de données SIG mise en place	Nb	1	0	0	1	0	0
<b>Suivre l'évolution de la sécurité alimentaire</b>	Ménages ayant amélioré leur sécurité alimentaire **	Nb		0		0	0	
	Ménages dirigés par un homme	Nb		0		0	0	
	Ménages dirigés par une femme	Nb		0		0	0	
<b>Renforcer la capacité des AVD et constituer les AGT</b>		Nb						
<b>Mettre en œuvre les PDL</b>	PDL mis en œuvre *	Nb	54	54	0	54	54	100
<b>Projets villageois mis en œuvre</b>		Nb	73	21	0	0	21	
	Projet type 1 *	Nb	8	2	0	0	2	
	Projet type 2 *	Nb	11	3	0	0	3	
	Projet type 3 *	Nb	4	0	0	0	0	
	Projet type 4 *	Nb	50	16	0	0	16	
<b>Appuyer les AGT et leurs associations mères AVD</b>	AVD appuyées / formées *	Nb	54	42	78	54	42	78
	Evolution du nombre de membres	Nb						
	Conflits enregistrés (durabilité AVD)	Nb	0	0	0	0	0	0
	Conflits enregistrés et résolus(durabilité AVD)	Nb	0	0	0	0	0	0



	Réunions organisées (durabilité AVD)	Nb	565	57	10	<b>1398</b>	57	<b>4</b>
	Assiduité des membres aux réunions organisées (durabilité AVD)	note	6	4	61	<b>6</b>	4	<b>67</b>
	Rapport des groupes avec d'autres projets tels que FADC...(durabilité AVD)	note	6	4	67	<b>6</b>	4	<b>67</b>
	Organisation d'actions autres que celles prévues par le projet (autonomie AVD)	note	6	3	59	<b>6</b>	3	<b>50</b>
	Implication féminine (autonomie AVD)	note	6	3	53	<b>6</b>	3	<b>50</b>
<b>Constituer les AGT</b>	AGT appuyées *	Nb	54	40	74	<b>54</b>	40	<b>74</b>
	Evolution du nombre de membres (durabilité AGT)	Nb						
	Conflits enregistrés (durabilité AGT)	Nb	0	0	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>
	Conflits enregistrés et résolus (durabilité AGT)	Nb	0	0	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>
	Réunions organisées (durabilité AGT)	Nb	565	37	7	<b>1398</b>	37	<b>3</b>
	Assiduité des membres aux réunions organisées (durabilité AGT)	note	6	4	61	<b>18</b>	4	<b>22</b>
	Organisation d'actions autres que celles prévues par le projet (autonomie AGT)	note	6	3	44	<b>18</b>	3	<b>17</b>
	Implication féminine (autonomie AGT)	note	6	3	52,941 2	<b>18</b>	3	<b>17</b>
	AGT mises en place et fonctionnelles **	Nb	54	52	96	<b>54</b>	52	<b>96</b>
	<b>Associations (AGT et AVD) dirigées par une femme *</b>	Nb	8	0	0	<b>8</b>	0	<b>0</b>
	<b>Contrats (relatifs à la gestion des terroirs) signés et mis en œuvre</b>	Nb						
<b>Appuyer les OP et les groupements d'exploitants</b>	<b>Groupements appuyés *</b>	Nb	31	21	68	<b>80</b>	21	<b>26</b>
	<b>Group. présidés par des femmes **</b>	Nb	5	0	0	<b>20</b>	0	<b>0</b>
	<b>Femmes dans les comités de gestion **</b>	Nb	20	8	40	<b>60</b>	8	<b>13</b>
	<b>Enregistrement juridique (groupements)</b>	Nb	10	0	0	<b>17</b>	0	<b>0</b>
	<b>Dynamisme et capacités des groupements évaluées par les Socio-Organisateurs et Techniciens</b>	note	6	4	65	<b>6</b>	4	<b>67</b>

	<b>Implication féminine (groupements)</b>	note	6	3	59	<b>17</b>	3	<b>18</b>
<b>Mettre en œuvre les PAGT</b>	<b>PAGT mis en œuvre *</b>	Nb	54	54	0	<b>54</b>	54	<b>100</b>
<b>Formation en gestion communautaire</b>	<b>Personnes formées en gestion communautaire</b>	Nb	nd	0		<b>0</b>	0	
<b>Appréciation par les bénéficiaires des services fournis</b>	<b>Pourcentage des bénéficiaires des services satisfaits</b>	%	100	0	0	<b>100</b>	0	<b>0</b>
<b>Appuyer les autorités communales</b>	<b>Communes appuyées</b>	Nb	10	10	100	<b>31</b>	10	<b>32</b>
<b>COMPOSANTE 2 . REHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES TERROIRS ET DES ECOSYSTEMES MARINS</b>								
<b>2.1. Protection de l'environnement et du capital productif</b>								
<b>Organiser l'exécution des travaux de DRS et de lutte contre l'érosion sur les SDI</b>	Exploitants impliqués dans DRS	Nb	1050	93	9	<b>2 500</b>	93	<b>4</b>
	hommes	Nb	533	49	9	<b>1 270</b>	49	<b>4</b>
	femmes	Nb	517	44	9	<b>1 230</b>	44	<b>4</b>
	Plants agro forestiers plantés à l'intérieur des parcelles	Nb	78005	42	0,1	<b>209 738</b>	42	<b>0</b>
	Longueurs de haies intérieures plantées	ml	15525	2648	17	<b>44 770</b>	2648	<b>6</b>
	Longueur de banquettes DRS réalisées	ml	543	29	5,3	<b>4 275</b>	29	<b>0</b>
	Boutures pour le remplacement des manquants plantées par les exploitants	Nb	11852	2558	22	<b>140 400</b>	2558	<b>2</b>
	Journées de travail payées pour les travaux de DRS et les clayonnages intérieurs	Nb	1700	0	0	<b>3 750</b>	0	<b>0</b>
	Superficies aménagées * (Ha de parcelles avec clayonnages intérieurs)	ha	56	0,3	0,5	<b>139</b>	0,3	<b>0,2</b>
	Superficie parcelles embocagées *(Ha des parcelles protégées par l'embocagement)	Ha	183	1,6	1	<b>425</b>	1,6	<b>0,4</b>
	Exploitants engagés dans l'embocagement dont	Nb	1400	69	5	<b>2 500</b>	69	<b>3</b>
	hommes	Nb	708	36	5	<b>1 270</b>	36	<b>3</b>
	femmes	Nb	692	33	5	<b>1 230</b>	33	<b>3</b>
	Boutures récoltées et plantées	Nb	366149	6731	2	<b>850 000</b>	6731	<b>1</b>
	Longueur linéaire de haies plantées	ml	62374	1386	2	<b>156 100</b>	1386	<b>1</b>
	Parcelles embocagées dans les SDI	Nb	1131	21	2	<b>2 500</b>	21	<b>1</b>

	Bénéficiaire d'outillage pour AGT	Nb	600	0	0	<b>2 500</b>	0	<b>0</b>
	hommes	Nb	300	0	0	<b>1 270</b>	0	<b>0</b>
	femmes	Nb	300	0	0	<b>1 230</b>	0	<b>0</b>
	Journées de travail payées pour l'embocagement	Nb	45974	0	0	<b>16 576</b>	0	<b>0</b>
<b>Organiser la formation sur la diffusion du système d'embocagement</b>	Sessions de formation organisées	Nb	8	0	0	<b>11</b>	0	<b>0</b>
	Personnes formées *	Nb	296	0	0	<b>710</b>	0	<b>0</b>
	hommes	Nb	146	0	0	<b>349</b>	0	<b>0</b>
	femmes	Nb	150	0	0	<b>361</b>	0	<b>0</b>
<b>Développer l'agroforesterie</b>	Plants agro-forestiers produits	Nb	83895	29553	35	<b>209 738</b>	29553	<b>14</b>
	Plants agro-forestiers distribués	Nb	83895	29553	35	<b>209 738</b>	29553	<b>14</b>
	Pépiniériste formés/recyclés	Nb	40	0	0	<b>100</b>	0	<b>0</b>
<b>Reboisement</b>	Superficie reboisée	ha	89	13	14	<b>151</b>	13	<b>9</b>
	Plants forestiers achetés par le Programme et plantés par les communautés au cours du trimestre	Nb	75000	12423	17	<b>150 000</b>	12423	<b>8</b>
	Plants d'espèces protégées plantées pendant le trimestre par espèces et par ile	Nb	25000	1592	6	<b>50 000</b>	1592	<b>3</b>
	Superficie des terres padzalizées reboisés en espèces protégées	ha	14	0		<b>50</b>	0	<b>0</b>
	Plants forestiers pour remplacement des manquants plantés par les exploitants	Nb	2597	0	0	<b>20 100</b>	0	<b>0</b>
	Accords passés avec les propriétaires fonciers pour assurer les communautés de la jouissance des terres reboisées	Nb	9	0	0	<b>15</b>	0	<b>0</b>
	Exploitants vivant sur les terres reboisées et pratiquant des techniques respectueuses des écosystèmes	Nb	100	0	0	<b>930</b>	0	<b>0</b>
	Pépiniéristes partenaires du Programme	Nb	100	100	100	<b>100</b>	100	<b>100</b>
	Plants forestiers en production dans les pépinières	Nb	75000	29553	39	<b>220 100</b>	29553	<b>13</b>
	Plants forestiers achetés par le Programme aux	Nb	75000	0	0	<b>165 000</b>	0	<b>0</b>

	pépiniéristes							
	Plants d'espèces protégées produits et achetés par le Programme	Nb	25000	1592	6	<b>56 500</b>	1592	<b>3</b>
	Plants fruitiers greffés produits et vendus par les pépiniéristes dont	Nb	500	0	0	<b>10 250</b>	0	<b>0</b>
	Agrumes	Nb	200	0	0	<b>5 150</b>	0	<b>0</b>
	Manguiers	Nb	200	0	0	<b>3 500</b>	0	<b>0</b>
	Autres espèces	Nb	100	0	0	<b>1 600</b>	0	<b>0</b>
	Encadreurs formés sur les écosystèmes et la GIE	Nb	120	125	104	<b>250</b>	125	<b>50</b>
	Exploitants formés sur les écosystèmes et la GIE dont :	Nb	300	222	74	<b>670</b>	222	<b>33</b>
	Hommes	Nb	170	194	114	<b>405</b>	194	<b>48</b>
	Femmes	Nb	130	28	22	<b>265</b>	28	<b>11</b>
	Ateliers pour le dialogue politique organisés pour les décideurs et les élus sur les écosystèmes et la GIE	Nb	4	3	75	<b>8</b>	3	<b>38</b>
	Personnes impliquées par les ateliers de dialogue politique	Nb	120	137	105	<b>320</b>	137	<b>43</b>
	Hommes	Nb	75	137	183	<b>181</b>	137	<b>76</b>
	Femmes	Nb	55	0	0	<b>139</b>	0	<b>0</b>
	Enseignants formés sur les écosystèmes et la GIE dont :	Nb	100	0	0	<b>140</b>	0	<b>0</b>
	Hommes	Nb	50	0	0	<b>70</b>	0	<b>0</b>
	Femmes	Nb	50	0	0	<b>70</b>	0	<b>0</b>
	Dépliants et documents de vulgarisation sur les écosystèmes distribués	Nb	1000	0	0	<b>1 000</b>	0	<b>0</b>
	Personnes impliquées par les visites inter sites organisées par le Programme	Nb	112	0	0	<b>352</b>	0	<b>0</b>
	Hommes	Nb	56	0	0	<b>176</b>	0	<b>0</b>
	Femmes	Nb	56	0	0	<b>176</b>	0	<b>0</b>
	Plans communautaires de GIE élaborés et	Nb	5	5	100	<b>5</b>	5	<b>100</b>

	validés par la commission nationale du Programme							
	Projets communautaires mis en œuvre par type dont:	Nb	17	0	0	<b>17</b>	0	<b>0</b>
	Protection des terres	Nb	5	0	0	<b>5</b>	0	<b>0</b>
	Amélioration des ressources en eau	Nb	5	0	0	<b>5</b>	0	<b>0</b>
	Biodiversité	Nb	4	0	0	<b>4</b>	0	<b>0</b>
	Projets d'AGR diverses	Nb	2	0	0	<b>2</b>	0	<b>0</b>
	Autres	Nb	1	0	0	<b>1</b>	0	<b>0</b>
	Superficie communautaires bénéficiant de pratiques de gestion améliorées dans les zones de GIE	Nb	290,9	89	31	<b>626</b>	89	<b>14</b>
	Opérations de protection des AP financées par le Programme	Nb	8	0	0	<b>12</b>	0	<b>0</b>
	Ateliers de sensibilisation sur la protection des Aires Protégées organisés	Nb	10	3	33	<b>10</b>	3	<b>33</b>
	Personnes sensibilisées sur l'importance des AP et la protection des ressources naturelles	Nb	570	78	14	<b>1 620</b>	78	<b>5</b>
	Etudes de politique générale	Nb	5	0	0	<b>5</b>	0	<b>0</b>
	Plans de gestion intégrée des écosystèmes (GIE)	Nb	5	5	100	<b>5</b>	5	<b>100</b>
	Aires protégées	Nb	5	0	0	<b>5</b>	0	<b>0</b>
	Ateliers de formation environnementale	Nb	7	4	57	<b>14</b>	4	<b>29</b>
	Visites de sites de GIE	Nb	4	0	0	<b>9</b>	0	<b>0</b>
	Cours (approche écologique des espaces ruraux)	Nb	5	0	0	<b>5</b>	0	<b>0</b>
	Campagnes d'éducation et de sensibilisation	Nb	3	3	100	<b>9</b>	3	<b>33</b>
<b>2.2. Intensification de la production végétale et amélioration de la production animale</b>								
<b>2.2.1. Diffuser les technologies de production végétale</b>								
<b>Personnes ayant bénéficié des activités du programme</b>	Bénéficiaires directs *	Nb	6256	199	3	<b>25 000</b>	199	<b>1</b>

<b>Personnes ayant bénéficié des activités de diffusion du programme</b>	Bénéficiaires indirects *	Nb	14326	175	1	<b>24 028</b>	175	<b>1</b>
	Exploitation pratiquant l'embocagement <b>(intensification Niveau 1)</b>	Nb	1400	320	23	<b>2 500</b>	320	<b>13</b>
	Exploitations pratiquant les amendements organiques sur les parcelles embocagées <b>(intensification niveau 2)</b>	Nb	346	291	84	<b>500</b>	291	<b>58</b>
	Surface embocagés amendés par les amendements organiques (intensifiées au niveau 2) par : <b>Vache au piquet dans la parcelle</b>	ha	39	11	29	<b>100</b>	11	<b>11</b>
	Surface embocagés amendés par les amendements organiques (intensifiées au niveau 2) par : <b>Paillage ou compost</b>	ha	24	2	9	<b>100</b>	2	<b>2,0</b>
	Exploitants utilisant les techniques culturales améliorées et des semences améliorées <b>(Intensification niveau 3)</b> dont	Nb	1082	272	25	<b>2 145</b>	272	<b>13</b>
	Hommes	Nb	645	44	7	<b>1 074</b>	44	<b>4</b>
	Femmes	Nb	437	228	52	<b>1 071</b>	228	<b>21</b>
	Surface cultivées selon les techniques améliorées et utilisant des semences améliorées et des engrais <b>(intensification niveau 3)</b>	ha	359	10	3	<b>841</b>	10	<b>1</b>
	Exploitants faisant état d'un accroissement de production/rendement des cultures vivrières	Nb	480	0	0	<b>2 500</b>	0	<b>0</b>
	Hommes	Nb	0	0		<b>1 270</b>	0	<b>0</b>
	Femmes	Nb	0	0		<b>1 230</b>	0	<b>0</b>
	Superficie supplémentaires cultivés en cultures vivrières	ha	6	15		<b>485</b>		<b>0</b>
	Plants par espèces plantés pour le verger de parc à bois des CCA	Nb	40	0	0	<b>308</b>	0	<b>0</b>
	Semences de base d'espèces vivrières et maraichères produites et vendues par les CCA	Kg	24	0	0	<b>216</b>	0	<b>0</b>
	Vitro plants de bananier produits par le laboratoire et vendus aux GE	Nb	15000	0	0	<b>75 000</b>	0	<b>0</b>
	Exploitants ayant bénéficiés de rejets d'ananas	Nb	250	34	14	<b>2 525</b>	34	<b>1,35</b>

	Rejets d'ananas livrés par la banque de rejets	Nb	450	40	9	#####	40	<b>0,00</b>
	Surface plantées d'ananas grâce aux rejets de la banque de rejets	Nb	2	0	1	<b>45</b>	0	<b>0</b>
	Exploitants ayant bénéficiés des rejets de la banque de rejets	Nb	100	0	0	<b>2 250</b>	0	<b>0</b>
	Session de formation sur l'induction florale	Nb	5	0	0	<b>22</b>	0	<b>0</b>
	Exploitants formés	Nb	125	0	0	<b>700</b>	0	<b>0</b>
	Hommes	Nb	65	0	0	<b>425</b>	0	<b>0</b>
	Femmes	Nb	60	0	0	<b>274</b>	0	<b>0</b>
	Exploitants ayant adopté la technique proposée	Nb	125	0	0	<b>700</b>	0	<b>0</b>
<b>Mettre en place des champs écoles Paysans</b>	Champs écoles mis en place *	Nb	35	0	0	<b>54</b>	0	<b>0</b>
<b>Exploitants participant aux essais sur champs participatifs</b>	Exploitants volontaires membres des UV participants aux travaux du CEP dont	Nb	2027	0	0	<b>2 025</b>	0	<b>0</b>
	Hommes	Nb	1171	0	0	<b>1 171</b>	0	<b>0</b>
	Femmes	Nb	855	0	0	<b>854</b>	0	<b>0</b>
	Sessions de vulgarisation	Nb	540	0	0	<b>540</b>		<b>0</b>
	Paysans participants effectivement aux séances de vulgarisation dont *	Nb	2026	0	0	<b>2 025</b>	0	<b>0</b>
	hommes	Nb	1171	0	0	<b>1 171</b>	0	<b>0</b>
	femmes	Nb	855	0	0	<b>854</b>	0	<b>0</b>
<b>Organiser des voyages d'études</b>	Voyages d'études réalisés	Nb	4	0	0	<b>6</b>	0	<b>0</b>
<b>Organiser des visites inter sites et inter îles</b>	Paysans ayant effectué des visites	Nb	66	0	0	<b>112</b>	0	<b>0</b>
	hommes	Nb	33	0	0	<b>56</b>	0	<b>0</b>
	femmes	Nb	33	0	0	<b>56</b>	0	<b>0</b>
<b>Promouvoir la culture d'ananas et des mangues et organiser les filières</b>	Ménages du Bas-Nioumakélé touchés par l'ananas	Nb	0	0		<b>0</b>	0	
	Rejets d'ananas distribués	Nb	80000	11618	15	<b>120 000</b>	11618	<b>10</b>
	Surface plantée en ananas	Nb	2	1	43	<b>3</b>	1	<b>33</b>

	Ménages du bas Nioumakélé et de Bimbini ayant reçu des manguiers greffés	Nb	0	0		0	0	
	Manguiers greffés distribués	Nb	0	0		0	0	
	Paysans formés	Nb	0	0		0	0	
	hommes	Nb	0	0		0	0	
	femmes	Nb	0	0		0	0	
<b>Suivre l'adoption des technologies recommandées par le programme en matière de production végétale (ananas et mangues)</b>	Exploitants ayant adopté les techniques recommandées. **	Nb	125	0	0	2 250	0	0
	hommes	Nb	65	0	0	1 335	0	0
	femmes	Nb	60	0	0	915	0	0
<b>2.2.2. Améliorer la production animale</b>	Eleveurs ayant accès aux intrants améliorés *	Nb	690	0	0	1 900	0	0
	hommes	Nb	495	0	0	1 325	0	0
	femmes	Nb	195	0	0	575	0	0
<b>Améliorer génétiquement le cheptel bovin</b>	SIA mis en place et fonctionnels	Nb	4	3	75	4	3	75,0
	Vaches inséminées sur chaleurs synchronisées	Nb	800	0	0	2 000	0	0
	Inséminations positives entraînant gestation	Nb	320	0	0	800	0	0
	Naissances viables induites par IA	Nb	320	0	0	800	0	0
	Bêtes vaccinées contre les principales maladies	Nb	1850	1565	85	3 500	1565	45
	Bêtes traitées par déparasitage interne et externe	Nb	1250	963	77	2 600	963	37
	Eleveurs faisant état d'accroissement de son cheptel (avec vêles améliorées) **	Nb	215	0	0	500	0	0
	Hommes	Nb					0	
	Femmes	Nb					0	
	Techniciens inséminateurs formés	Nb	5	2	40	5	0	0
	Sessions de formation organisées	Nb	1	0	0	1	0	0
	Auxiliaires de santé formés	Nb	16	16	100	57	16	28
	Sessions de formation organisées	Nb	3	0	0	3	0	0



	Eleveurs formés sur les aspects zootechniques et de santé animale et sur d'autres problématiques	Nb	312	32	10	<b>532</b>	32	<b>6</b>
	Hommes	Nb	167	0	0	<b>308</b>	0	<b>0</b>
	Femmes	Nb	145	0	0	<b>224</b>	0	<b>0</b>
	Sessions de formation organisées en faveur GE	Nb	10	0	0	<b>20</b>	0	<b>0</b>
<b>Améliorer l'élevage caprin</b>	Boucs reproducteurs issus du centre naisseur vendus aux associations d'éleveurs caprins (Animaux améliorés distribués) *	Nb	0	0		<b>75</b>	0	<b>0</b>
	Centre naisseur installé	Nb	2	0	0	<b>2</b>	0	<b>0</b>
<b>Suivre l'accès des ménages vulnérables à un cheptel caprin amélioré</b>	Ménages ayant amélioré le cheptel caprin **	Nb	0	0		<b>350</b>	0	<b>0</b>
	dirigés par un homme	Nb	0	0		<b>203</b>	0	<b>0</b>
	dirigés par une femme	Nb	0	0		<b>147</b>	0	<b>0</b>
<b>Assurer la couverture sanitaire des animaux</b>	Pharmacies vétérinaires fonctionnelles	Nb	5	4	80	<b>5</b>	2	<b>40</b>
	Eleveurs ayant accès aux vaccins et médicaments *	Nb	2330	299	13	<b>5 750</b>	299	<b>5</b>
	hommes	Nb	1765	282	16	<b>4 875</b>	282	<b>6</b>
	femmes	Nb	565	17	3	<b>875</b>	17	<b>2</b>
<b>Suivre l'adoption des technologies recommandées par le programme en matière d'élevage</b>	Exploitants ayant adopté les techniques reco. **	Nb	312	0	0	<b>532</b>	0	<b>0</b>
	hommes	Nb	167	0	0	<b>308</b>	0	<b>0</b>
	femmes	Nb	145	0	0	<b>224</b>	0	<b>0</b>
<b>2.3. Sécurisation foncière et installation des jeunes agriculteurs</b>	Transaction foncières réalisées	Nb	0	0		<b>0</b>	0	
<b>Installer des jeunes ruraux</b>	Jeunes installés (jeunes agriculteurs ayant accédé de manière sûre à des terres) **	Nb	0	0		<b>0</b>	0	
	hommes	Nb	0	0		<b>0</b>	0	
	femmes	Nb	0	0		<b>0</b>	0	
<b>2.4. Gestion durable des ressources marines</b>		Nb				<b>0</b>		

<b>Appuyer la structuration communautaire en matière d'organisation et de gestion des groupements et associations</b>	Groupements/associations appuyés *	Nb	7	0	0	<b>0</b>	0	
<b>Organiser des sessions de formation en matière de techniques de pêche, de conservation et de transformation des produits de la pêche, protection environnement marin, et gestion des DCP</b>	Sessions de formation réalisées	Nb	4	0	0	<b>9</b>	0	
	Pêcheurs formés sur les techniques de pêche*	Nb	125	0	0	<b>325</b>	0	
	Sessions de formation réalisées	Nb	4	0		<b>6</b>	0	
	Pêcheurs formés sur les techniques de pêche responsable	Nb	145	0	0	<b>325</b>	0	
	Sessions de formation réalisées	Nb	4	0	0	<b>6</b>	0	
	Pêcheurs formés en commercialisation et en transformation	Nb	75	0	0	<b>195</b>	0	
	Sessions de formation réalisées	Nb	2	0	0	<b>2</b>	0	
	Pecheurs formés sur la gestion des DCP	Nb	145	0	0	<b>325</b>	0	
	Pêcheurs ayant adopté les techniques promues par le prog. *	Nb	125	0	0	<b>325</b>	0	
<b>Amélioration de la production de poissons</b>		Nb		0		<b>0</b>	0	
	Pecheurs des GP du Programme ayant accès aux DCP	Nb	0	0		<b>0</b>		
	Quantité supplémentaire de poissons pêchée grâce au DCP	Nb	0	0		<b>0</b>		
	Revenus supplémentaires procurés aux pêcheurs grâce aux DCP	Nb	0	0		<b>0</b>		
<b>Appuyer les revendeuses de poisson de la Grande Comores, d'Anjouan et de Mohéli</b>	Femmes commerçantes de poissons formées sur la conservation, transformation, commercialisation du poisson (Revendeuses formées) *	Nb	60	0	0	<b>60</b>	0	
<b>Organiser des sessions de formation</b>	Sessions de formation réalisées	Nb	2	0	0	<b>2</b>	0	<b>0</b>
<b>COMPOSANTE 3 APPUI AUX INITIATIVES ECONOMIQUES (Fonds de développement économique) voir données au niveau de la Composante 2</b>								
<b>COMPOSANTE 4. COORDINATION ET GESTION DU PROGRAMME</b>								
<b>4.1. Rendre opérationnels les cadres de concertation du programme</b>								

<b>Tenir des réunions hebdomadaires du personnel de l'UCP et du personnel URGP</b>	Réunions hebdo réalisées	Nb	192	18	9	<b>384</b>	18	<b>5</b>
<b>Tenir des réunions mensuelles des URGP et de l'UNCP</b>	Réunions mensuelles réalisées	Nb	48	7	15	<b>96</b>	7	<b>7</b>
<b>Tenir des réunions trimestrielles UCP / opérateurs partenaires et équipes de terrain</b>	Réunions trim. réalisées	Nb	16	3	19	<b>42</b>	3	<b>7</b>
<b>Tenir des réunions biennuelles du CNP et des CRCP</b>	Réunions réalisées	Nb	6	0	0	<b>12</b>	0	<b>0</b>
<b>Tenir des réunions annuelles avec les autres projets</b>	Réunion annuelle réalisée	Nb	3	1	33	<b>12</b>	1	<b>8</b>
<b>4.2. Assurer une gestion administrative et financière efficace du programme</b>		Nb						
	Personnel S&E régionaux recruté et opérationnel	Nb	3	3	100	<b>3</b>	3	<b>100</b>
	Bureaux du programme réfectionnés	Nb	5	1	20	<b>7</b>	1	<b>14</b>
	Véhicules acquis	Nb	5	0	0	<b>3</b>	0	<b>0</b>
	Ordinateurs portables acquis	Nb	12	0	0	<b>8</b>	0	<b>0</b>
	Lots équipements acquis	Nb	8	0	0	<b>6</b>	0	<b>0</b>
	Etats financiers établis mensuellement	Nb	48	12	25	<b>114</b>	12	<b>11</b>
	Taux de décaissement des fonds FIDA et FEM *	Nb				<b>100</b>		
	DRF formulées correctement et transmises au FIDA	Nb	6	2	33	<b>18</b>	2	<b>11</b>
	Audit des comptes réalisé	Nb	1	0	0	<b>1</b>	0	<b>0</b>
	Equipes de terrain et personnels UNCP/URAT évalués	Nb	3	0	0	<b>12</b>	0	<b>0</b>
<b>4.3. Planifier, suivre et évaluer les activités du programme</b>		Nb						
<b>Réaliser des ateliers participatifs de planification des activités du programme avec Equipes de terrain et opérateurs partenaires</b>	Ateliers réalisés	Nb	3	3	100	<b>9</b>	3	<b>33</b>
	PTBA élaborés	Nb	4	4	100	<b>9</b>	4	<b>44</b>
<b>Suivi régulier des activités du Programme</b>	Visites de terrain réalisées	Nb	40	7	18	<b>180</b>	7	<b>4</b>
<b>Réaliser des ateliers participatifs d'évaluation des activités ( Suivi participatif annuel)</b>	Ateliers réalisés	Nb	3	0	0	<b>9</b>	0	<b>0</b>

<b>Mettre à jour les tableaux de bord et indicateurs SYGRI</b>	Tableaux de bord et Rapports SYGRI à jour	Nb	24	6	25	<b>50</b>	6	<b>12</b>
	Indicateurs de S&E du FEM intégrés dans les indicateurs du Programme	Nb	9	9	100	<b>9</b>	9	<b>100</b>
<b>Collaboration entre PNDHD et Département SIG effective</b>	Système de SE en place, fournissant des informations au SIG	Nb	1	0	0	<b>0</b>	0	
<b>Etablir des rapports d'activités</b>	Rapports mensuels établis	Nb	36	9	25	<b>104</b>	9	<b>9</b>
	Rapports trim. établis	Nb	16	4	25	<b>29</b>	3	<b>10</b>
<b>Etablir des rapports d'activités</b>	Rapports semestriels établis	Nb	4	0	0	<b>17</b>	0	<b>0</b>
	Rapports annuels	Nb	4	0	0	<b>9</b>	0	<b>0</b>
<b>Réalisation des objectifs physiques et financiers du Programme</b>	Taux de réalisation des objectifs physiques	%						
	Taux de réalisation des objectifs financiers	%						
<b>4.4. Mettre en œuvre les contrats des prestataires</b>								
	Contrats signés	Nb	3	0	0	<b>3</b>	0	<b>0</b>
	Opérateurs partenaires évalués	Nb	3	0	0	<b>3</b>	0	<b>0</b>
<b>4.5. Informer les acteurs et les partenaires sur les activités et les résultats du programme</b>								
	Sites Web PNDHD et CAPFIDA à jour	Nb	2	0	0	<b>2</b>	0	<b>0</b>
Réaliser des ateliers, rencontres et réunions d'information	Ateliers réalisés	Nb	5	1	20	<b>7</b>	1	<b>14</b>
	Émissions radio et TV réalisées	Nb	12	4	33	<b>30</b>	4	<b>13</b>

